



# Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

**8<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 24 septembre 2001, à 15 heures  
New York

*Président :* M. Han ..... (République de Corée)

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

## Point 10 de l'ordre du jour (suite)

### Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/56/1 et Corr. 1 et Add. 1)

**M. Vento** (Italie) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que j'interviens à la présente cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, je tiens à exprimer la satisfaction que ma délégation éprouve à vous voir, Monsieur le Président, diriger nos débats, et à vous assurer de la pleine coopération de l'Italie dans l'exercice de vos hautes fonctions.

Le rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation donne traditionnellement le ton des travaux de l'Assemblée générale. C'est pour nous donner une occasion qui s'impose d'aborder des questions non réglées à la session précédente ainsi que des questions nouvelles et urgentes qui ont fait leur apparition depuis.

Ceci est d'autant plus vrai aujourd'hui alors que l'Assemblée générale délibère sous la pression découlant des événements du 11 septembre, qui ont provoqué d'innombrables pertes en vies humaines et des dégâts matériels importants. La cible de ce crime monstrueux a été la ville qui accueille les Nations Unies et qui en est devenue le symbole. Dans ce contexte, les attaques, qui ont perturbé notre programme de travail habituel, ciblaient également l'ONU, infligeant une blessure douloureuse au respect

dû à cette instance universelle et offensant gravement tous nos pays.

Ces événements doivent être pris en compte dans les travaux de la cinquante-sixième Assemblée générale, lors de l'évaluation et du déroulement futurs de l'activité de l'Organisation, et un débat spécial, qui débutera le 1<sup>er</sup> octobre, sur les mesures pour lutter contre le terrorisme international, a été demandé.

C'est sur cette toile de fond que la présentation traditionnelle du rapport (A/56/1), articulé autour des quatre secteurs d'activité principaux de l'ONU, semble cette année plus appropriée que jamais. En fait, la poursuite des objectifs y relatifs, et de leur mise en oeuvre prompte et d'une portée considérable, semble être le meilleur moyen d'éliminer les causes fondamentales de la menace aveugle représentée par le terrorisme international.

Pendant la période considérée, le rapport décrit les progrès considérables réalisés par l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité. Des pas en avant ont indéniablement été effectués pour opérer dans les opérations de maintien de la paix les réformes suggérées par le rapport Brahimi. L'Italie appuie sans réserve l'attention grandissante portée à la prévention des conflits et estime que les recommandations du Secrétaire général contenues dans son rapport du mois de juin devraient être pleinement mises en oeuvre par les États Membres et les organes principaux de l'ONU.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



La prévention, le règlement des conflits et la reconstruction sont trois éléments d'un processus continu et ne sauraient être traités séparément : une approche intégrée devrait imprégner la culture de paix de l'Organisation. Le rapport du Secrétaire général reflète ce sentiment dans le lien étroit qu'il établit entre le maintien et la consolidation de la paix. Il est de plus en plus nécessaire qu'il y ait une vision d'ensemble et une coordination entre les différentes phases de la réponse à une situation de conflit. Même les mandats des opérations autorisées par le Conseil de sécurité devraient, en fait, envisager non seulement une stratégie de sortie pour les forces de maintien de la paix déployées, mais également toute une série d'activités de reconstruction et de réinsertion et réinstallation des anciens combattants, ainsi que de renforcement des institutions dans le pays concerné.

Ce besoin impératif, et généralement reconnu aujourd'hui, devrait promouvoir une coordination plus efficace entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, ainsi qu'entre eux et le Secrétariat et les institutions spécialisées, les fonds et les programmes. À cette fin, la diffusion d'une culture intégrée et multi-dimensionnelle au sein du personnel du Secrétariat, des institutions, des fonds et des programmes devrait être promue de manière active par le Comité administratif de coordination, en recourant pleinement au potentiel de l'École des cadres des Nations Unies, à Turin.

L'analyse approfondie du rapport sur la mise en oeuvre des engagements dans le secteur humanitaire reflète l'engagement actuel de l'Organisation dans ce domaine, malgré des ressources financières insuffisantes. Les conflits, les situations de crise et les catastrophes naturelles font partie des réalités dramatiques dont le plus petit dénominateur commun est la souffrance qu'ils imposent aux populations civiles.

L'assistance humanitaire est l'un des secteurs les plus importants. L'activité de coopération de l'Italie dans ce domaine est de plus en plus canalisée à travers le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales par le biais de la coopération centralisée des gouvernements locaux, outre l'appui substantiel fourni par la Base de soutien logistique de Brindisi, dont le rôle important est intégré dans les activités humanitaires et de maintien de la paix de manière opportune et efficace.

Dans le domaine de la coopération pour le développement, le regain d'attention accordé par la communauté internationale à la lutte contre la pauvreté et l'appui qu'elle a apporté au progrès économique et social des pays en développement se reflètent dans les faits nouveaux notés dans le rapport. Citons, par exemple, l'attention prêtée à l'Afrique par le Conseil économique et social lors de son débat de haut niveau de juillet dernier; la nouvelle Initiative africaine adoptée à Lusaka par l'Organisation de l'unité africaine; les résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui a adopté la Déclaration de Bruxelles ainsi qu'un plan d'action pour la décennie 2001-2010; et la plus grande cohésion qui existe entre les activités du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et du Fonds des Nations Unies pour la population.

Dans ce contexte, la Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit avoir lieu à Monterrey en mars prochain – et dont les préparatifs sont bien avancés – sera d'une importance cruciale. Par conséquent, il serait souhaitable que l'ONU et celles de ses institutions qui agissent dans ce domaine intensifient leurs efforts en vue de tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles et de favoriser un renforcement de la synergie dans l'engagement pris collectivement d'assurer le développement et d'éliminer la pauvreté.

Parmi les autres résultats découlant du regain d'efforts visant à encourager la coordination, il convient de souligner l'engagement ferme qui a été pris de lutter contre la propagation du VIH/sida. L'engagement du Secrétaire général a apporté une contribution fondamentale à la création d'un nouveau Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida et d'autres maladies contagieuses. Ce Fonds a été lancé à Gênes en juillet dernier par les pays membres du Groupe des Huit conjointement avec le Secrétaire général, en présence de nombreux chefs d'État africains, qui ont saisi cette occasion pour donner des précisions sur la nouvelle Initiative africaine qui avait été adoptée quelques jours plus tôt à Lusaka.

En ce qui concerne la fracture numérique, qui a fait l'objet d'un débat ces jours derniers lors du dialogue de haut niveau sur la coopération par le partenariat, l'élan donné par le Secrétaire général a permis une plus grande convergence des initiatives

entreprises jusqu'à présent. Cette convergence a été fortement encouragée par la présidence italienne du Groupe des Huit, et s'est surtout manifestée lors de la Conférence de Naples consacrée en mars dernier à la cyberadministration. Nous sommes encouragés par la décision d'établir un Groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) – décision qui a été prise à l'issue d'une coordination intensive avec le Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies du Groupe des Huit dont le rapport final a été adopté à l'occasion du Sommet de Gênes.

La structure du rapport du Secrétaire général illustre, à juste titre, le lien fondamental qui existe entre l'ordre juridique international et le respect des droits de l'homme.

Comme elle l'indique dans le communiqué final du Sommet du Groupe des Huit de Gênes, l'Italie est convaincue que des systèmes de gouvernance ouverts, démocratiques et responsables, reposant sur le respect des droits de l'homme et de l'état de droit, sont des conditions préalables au développement durable et à une croissance ferme. Compte tenu de cette conviction, mon pays a accueilli en juillet 1998 à Rome la Conférence qui a donné lieu au Statut de la Cour pénale internationale, et nous espérons que les 60 ratifications nécessaires pour son entrée en vigueur pourront être obtenues le plus rapidement possible. Plus que jamais, les événements tragiques de ce triste mois de septembre nous ont montré la nécessité urgente d'avoir une instance judiciaire reconnue au plan international et possédant une valeur universelle, où les auteurs d'actes criminels odieux contre l'humanité pourront être jugés par la communauté des États.

Les événements tragiques de la semaine dernière ont également rendu encore plus nécessaire la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, qui a été ouverte à la signature à Palerme en décembre dernier. L'entrée en vigueur de cette Convention et de ses trois Protocoles constituera la première réponse valable dans la lutte contre tous les aspects du phénomène de la criminalité, dont cette variante ne connaît pas de frontières et est sans doute l'une des conséquences négatives de la mondialisation. Alimenté par le trafic de drogues et d'armes à feu ainsi que par le passage d'immigrants clandestins, ce phénomène doit être contré au moyen d'instruments juridiques efficaces.

C'est dans ce cadre que nous devons encourager le système des Nations Unies à envisager une inclusion plus large encore de composantes sensibilisation aux droits de l'homme, prévention du crime, justice pénale et création d'institutions dans les opérations de maintien de la paix.

Il est clair que l'activité de l'Organisation au cours des 12 derniers mois doit également être évaluée à la lumière de la Déclaration du Millénaire. Ce document a tracé un itinéraire bien précis, surtout si l'on tient compte des équilibres politiques délicats qui ont du être pris en considération. Le document d'orientation que le Secrétariat vient de publier nous propose l'objectif de rendre plus prévisible la voie que nous suivrons au cours des années à venir. Nous nous devons de rendre cette voie navigable et faire en sorte qu'elle soit suffisamment large pour nous permettre à tous de la suivre avec détermination.

Les activités de l'ONU au cours de l'année écoulée constitueront ainsi un point de référence important dans notre débat à l'Assemblée générale lors du suivi de la Déclaration adoptée en septembre 2000 par les chefs d'État et de gouvernement.

**M. Enkhsaikhan** (Mongolie) (*parle en anglais*) :  
Je voudrais, pour commencer, remercier le Secrétaire général de son rapport et de la brève introduction qu'il en a fait ce matin. Ce rapport est concis et insiste sur les activités principales de l'Organisation depuis l'adoption l'année dernière de la Déclaration du Millénaire. Les six chapitres du rapport portent essentiellement sur les grandes questions auxquelles la communauté internationale est confrontée en ce début de siècle. Ma délégation estime que ce rapport constitue une bonne base pour notre débat en plénière sur la question ainsi que pour les prochains débats au sein des grandes commissions.

Étant donné que la plupart des questions évoquées dans le rapport seront abordées lors du débat général qui doit se tenir en novembre, de même que dans les commissions, je m'arrêterai aujourd'hui sur les points suivants.

Tout d'abord, en ce qui concerne la Déclaration du Millénaire, les Membres de l'Organisation des Nations Unies ont commencé le nouveau millénaire en déclarant au niveau le plus élevé leur vision commune d'un monde plus juste, durable et pacifique dans lequel les bienfaits du développement et de la mondialisation permettront de faire progresser les moyens d'existence

de chaque nation de la planète, et ils ont adopté des objectifs concrets et assortis de délais en vue de parvenir à ces nobles objectifs.

Au cours des 12 derniers mois, la mise en oeuvre des objectifs énoncés dans la Déclaration a été et restera – comme le révèle le rapport – un objectif multisectoriel d'une importance particulière dans toutes les activités du système des Nations Unies. C'est la raison pour laquelle ce sujet a, à juste titre, fait l'objet d'une attention particulière tout au long du rapport. Je tiens à signaler en particulier que l'Assemblée générale elle-même et le Conseil économique et social ont donné de bons exemples à cet égard. Nous espérons que l'on continuera de s'intéresser à la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire et que la présente session de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires de même que les sessions suivantes serviront de modèle aux autres organes de l'ONU.

Je voudrais à présent aborder l'objectif qui consiste à réaliser la paix et la sécurité. Comme on le voit dans le rapport, l'Organisation des Nations Unies prend une part active à la prévention des conflits, au rétablissement, au maintien et à la consolidation de la paix. L'Organisation doit être félicitée des efforts qu'elle déploie dans ces domaines où – comme nous le savons tous – les résultats dépendent pour beaucoup non seulement des efforts faits par la communauté internationale mais aussi du climat politique, économique et social qui règne, de même que de la volonté politique des parties concernées ou en conflit.

Les recommandations spécifiques du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés figurant dans son rapport devraient être largement appuyées, et des mesures doivent être prises pour les mettre en oeuvre. On a enregistré des progrès dans certains domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. À ce sujet, ma délégation voudrait louer le rôle joué par l'ONU, et en particulier l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental, pour encourager la transition pacifique du peuple du Timor oriental vers l'autonomie. Grâce aux activités de l'ONU, les Timorais de l'Est sont en train d'assumer progressivement leurs responsabilités gouvernementales. À cet égard, ma délégation partage l'avis du Secrétaire général qu'une démarche prudente est nécessaire dans la période post-électorale pour sauvegarder l'investissement considérable et couronné

de succès de la communauté internationale dans l'avenir du Timor oriental.

Sur la question du désarmement, ma délégation aimerait exprimer son appui à la conclusion fructueuse de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Bien que la Conférence ne soit pas parvenue à un consensus sur toutes les questions, elle a franchi un premier pas important vers l'objectif d'empêcher, de combattre et d'éliminer le commerce illicite de ces catégories d'armes. Les efforts à cet égard doivent se poursuivre.

Une des questions qui suscite une préoccupation sérieuse dans la communauté internationale est celle du déploiement de défenses contre les missiles. À cet égard, ma délégation s'associe au Secrétaire général pour dire que si cette question n'est pas traitée dans le contexte du maintien de la stabilité stratégique, cela pourrait menacer non seulement les accords bilatéraux et multilatéraux actuels de contrôle des armements, mais aussi les efforts en cours et à venir de désarmement et de non-prolifération.

À propos des efforts de non-prolifération de l'ONU, ma délégation aimerait saisir cette occasion de dire sa reconnaissance au Département des affaires de désarmement, et notamment à son Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, d'avoir récemment organisé à Sapporo, au Japon, une rencontre d'experts non gouvernementaux sur les moyens de renforcer le statut de pays non doté de l'arme nucléaire, qui est celui de la Mongolie. La rencontre est arrivée à la conclusion que des mesures additionnelles concrètes doivent être prises au niveau international pour institutionnaliser ce statut.

La Déclaration du Millénaire a formulé un ordre du jour à long terme pour le développement durable. Il se concrétisera si les efforts de toutes les institutions de l'ONU dans son ensemble sont coordonnés dans ce but, et si les programmes nationaux et internationaux existants et nouveaux servent cet objectif. À cet égard, ma délégation attend avec intérêt un débat constructif et fructueux sur la voie à suivre pour mettre en oeuvre la Déclaration du Millénaire. Nous espérons que cette route donnera une impulsion à des mesures concrètes visant à mettre en oeuvre la Déclaration du Millénaire.

Au cours de la période à l'examen, un certain nombre d'événements importants ont eu lieu dans le domaine de la coopération pour le développement, comme par exemple la tenue de la troisième

Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH, et la session extraordinaire sur l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains. On ne saurait trop insister sur l'importance de ces événements, et des efforts doivent maintenant être entrepris pour mettre en oeuvre leurs décisions et recommandations dans le cadre général défini par la Déclaration. La session extraordinaire sur les enfants, qu'il a fallu reporter à une date ultérieure, devrait être organisée dès que possible. Ma délégation pense que les questions restantes pourraient être résolues sur la base du réalisme et en ayant à l'esprit les besoins urgents et fondamentaux des enfants.

J'aimerais faire l'éloge du rôle positif joué par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour traiter de la vulnérabilité des pays en développement ne disposant pas d'un accès à la mer, et des difficultés qu'ils rencontrent. Grâce à leur appui, la cinquième Réunion d'experts gouvernementaux des pays en développement sans littoral et de transit et de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement s'est tenue cette année. Un des résultats en a été une recommandation d'organiser une réunion internationale en 2003 sur la coopération en matière de transport en transit. Ma délégation croit que la tenue de cette réunion pourrait constituer une contribution importante à la mise en oeuvre des dispositions pertinentes de la Déclaration du Millénaire. Nous exprimons l'espoir que l'ONU, notamment la CNUCED et le PNUD, continueront d'offrir leur appui précieux aux efforts des pays en développement sans littoral et de transit pour faciliter leur transport en transit, qui est essentiel pour accélérer leur commerce et leur développement.

Selon la CNUCED, les pays en développement sans littoral, dont la majorité comptent aussi parmi les pays les moins avancés, dépensent en moyenne plus de 14 % de leurs recettes d'exportation pour le paiement des services d'assurance et de transport, tandis que la moyenne pour les autres pays en développement et les pays développés n'est respectivement que de 8,8 % et 3,7 %. Ce facteur et d'autres éléments objectifs imposent une lourde charge aux pays en développement sans littoral, réduisant de manière importante ou annihilant entièrement quelque avantage

concurrentiel qu'ils pourraient avoir dans l'économie mondiale. Les questions de l'élimination de la pauvreté, du développement et de la stabilité dépendent toutes dans une certaine mesure de surmonter ou non cet obstacle naturel objectif par le biais de la coopération. C'est pour cette raison que le groupe a demandé au Secrétaire général de réfléchir à ces questions et aux problèmes de ce groupe de pays dans son rapport annuel. Il est assez malheureux que le rapport de cette année ne reflète pas les problèmes de ceux-ci. Ma délégation exprime l'espoir que, compte tenu de l'importance de cette question pour la mise en oeuvre des dispositions de la Déclaration du Millénaire, elle recevra l'attention voulue dans le rapport de l'an prochain et dans ceux qui suivront.

Au sujet de la lutte contre le terrorisme international, ma délégation est tout à fait d'accord avec le Secrétaire général pour dire qu'une des forces de l'Organisation réside dans sa capacité à s'adapter à l'évolution de la situation internationale. Le 11 septembre a été un de ces jalons. Ce jour-là, le monde a été choqué et scandalisé par les haineuses attaques terroristes commises à New York, notre ville hôte, et à Washington., qui ont causé des milliers de morts et blessés et des destructions.

Le Conseil de sécurité a décrit à juste titre le terrorisme comme « une menace à la paix et à la sécurité internationales » (résolution 1368 (2001), par. 1) et a appelé tous les États à travailler ensemble de toute urgence pour traduire en justice les auteurs, organisateurs et commanditaires de ces attaques. Le Conseil a également appelé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour prévenir et éliminer les actes terroristes. La première résolution adoptée à cette session de l'Assemblée, le 12 septembre, était également une résolution conçue dans le même esprit.

Ma délégation croit que ces actes de barbarisme ne peuvent qu'être considérés comme des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité. L'ONU peut et doit jouer un plus grand rôle dans la lutte contre le terrorisme international. Comme il est souligné au paragraphe 224 du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/56/1), « l'année passée, les 12 conventions multilatérales existantes pour la prévention et la répression du terrorisme international ont fait l'objet de pas moins de 83 ratifications ou adhésions ». Ceci élargit la base juridique de la coopération entre les États pour lutter contre les

différentes manifestations du terrorisme, telles que les détournements d'avions et de bateaux, les prises d'otages, les attaques terroristes à la bombe et le financement des activités terroristes. Il convient de poursuivre les pressions pour une adhésion universelle à ces conventions.

Les événements tragiques du 11 septembre ont également prouvé que la menace d'attaques terroristes nucléaires, chimiques et biologiques est bien réelle. Ils devraient donner aux délégations l'élan nécessaire pour mettre au point le projet de convention contre le terrorisme nucléaire, dont 98 % du texte est prêt depuis 1998. Ma délégation exprime l'espoir que l'examen de la question du terrorisme international au début d'octobre en séance plénière donnera l'élan politique nécessaire pour promouvoir la poursuite de l'élaboration de la convention globale sur le terrorisme international.

Enfin, qu'il me soit permis de féliciter M. Kofi Annan d'avoir été réélu à l'unanimité pour un second mandat au poste de Secrétaire général de notre Organisation. Sa direction dévouée et ses multiples compétences lui ont valu le respect des États Membres, et ses efforts pour trouver des « solutions constructives aux problèmes fondamentaux du moment » sont appuyés par tous les Membres.

Ma délégation est également persuadée que, sous votre direction, Monsieur le Président, cette Assemblée prendra des mesures concrètes pour réaliser l'objectif consistant à créer un monde plus développé, plus durable et plus pacifique. Ma délégation mettra tout en oeuvre pour vous aider et pour aider l'Assemblée à obtenir ces résultats.

**M. Wurth** (Luxembourg) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à vos nouvelles et hautes fonctions. Nous sommes confiants que vous marquerez la coopération multilatérale de votre empreinte en ces moments exceptionnels.

Les attaques terroristes à New York, à Washington et en Pennsylvanie imposent une lecture des activités de l'ONU sous l'éclairage des enseignements du 11 septembre. Au nom de mes autorités et de mes compatriotes, j'exprime de cette tribune les condoléances du peuple luxembourgeois au peuple américain, et en particulier aux familles des personnes assassinées le 11 septembre. Toute notre sympathie est acquise aux nombreux blessés.

Les tueries inhumaines de ce jour tragique suscitent l'horreur et ne peuvent trouver aucune justification. Ces assassinats visent autant notre Organisation et tous ses Membres que la ville qui accueille l'Organisation universelle et notre pays hôte. Une quelconque hésitation traduit une méconnaissance de l'objectif fondamental des terroristes : le rejet de l'humanité que nous avons reçue en partage. Si l'attaque a blessé le plus fort des États, cet État est des nôtres, c'est un Membre de l'Organisation des Nations Unies qui a été frappé. Il peut compter sur notre solidarité.

Le terrorisme est aux antipodes de l'action des Nations Unies et de celle de tous les peuples du monde. Nous, les peuples, cherchons davantage de fraternité, et non pas la mort de civils et la destruction aveugle. Notre Organisation ne peut réagir qu'avec une détermination collective plus forte. La lutte contre le terrorisme figurera à l'avant-plan de ses efforts, et le débat de la semaine prochaine sera l'occasion de définir l'action appropriée à partir d'une analyse réfléchie.

*M. Ouch (Cambodge), Vice-Président, assume la présidence.*

Il est certain que les efforts impressionnants décrits dans l'excellent rapport du Secrétaire général dont nous débattons aujourd'hui doivent être intensifiés. Et les atouts cumulés depuis le lancement de la réforme de notre Organisation seront autant d'instruments pour éliminer les insuffisances encore à relever. Les travaux de l'année écoulée ont été guidés par la Déclaration du Millénaire et le suivi qui lui a été réservé, jusqu'à la publication récente du très utile Plan de campagne pour sa mise en oeuvre, ainsi que par un calendrier très chargé comportant une multitude de sessions extraordinaires, conférences et commissions préparatoires. La pertinence de ces efforts s'impose plus que jamais.

Si des progrès indéniables sur certains dossiers internationaux sont bien à relever, des insuffisances sont également mises à nu dans la présentation claire et sans complaisance du Secrétaire général, qui nous met tous devant notre responsabilité collective. Il incombe de relever certains aspects en particulier.

Ainsi, le Secrétaire général a raison d'insister sur la complexité des conflits qui portent atteinte à la paix et à la sécurité internationales, et sur le fait dramatique que les civils en sont les premières victimes. La

protection des civils, et notamment des femmes et enfants vivant dans des régions menacées ou frappées par des conflits armés, reste une urgence prioritaire. La prévention des conflits sera le levier prioritaire pour les mettre à l'abri. La qualité du rapport que le Secrétaire général a publié sur ce projet a inspiré un débat de substance au Conseil de sécurité comme à l'Assemblée générale. Il faudra le reprendre et lui donner des suites opérationnelles.

La nécessité d'une approche intégrée pour prévenir de nouvelles tensions ou pour éviter leur résurgence se dégage des expériences recueillies sur le terrain. La participation des chefs d'agences humanitaires et/ou de développement dans certains débats du Conseil de sécurité a apporté une valeur ajoutée significative. Il est encourageant que l'arche regroupant prévention, cessation des hostilités, consolidation de la paix et développement, bénéficie d'une reconnaissance croissante.

Les restructurations dans le domaine du maintien de la paix ont apporté des progrès importants. L'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental comme la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo sont des opérations qui réussissent en raison du haut degré d'intégration de leurs différentes composantes. C'est la présence de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, combinée à des efforts diplomatiques intenses, qui a permis d'enclencher le mouvement de retrait des troupes étrangères, des rebelles, et d'aboutir au démarrage du dialogue intercongolais.

Parmi les défis horizontaux que la communauté internationale affronte, des progrès ont été faits à propos du trafic des diamants bruts. Les dangers liés au trafic illicite des armes légères, qui se retrouvent si souvent entre les mains de terroristes ou de criminels, ne sont pas écartés. Cette catégorie d'armes tuent le plus dans le monde.

Le nouveau Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et l'équipe compétente et dévouée du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont poursuivi la restructuration de ce service vital pour une actualité humanitaire qui est loin de se calmer. Répétons-le : les civils, les femmes et les enfants en particulier, souffrent le plus des situations d'exception, et celles-ci perdurent ou se répètent souvent. Si les réfugiés peuvent se targuer d'un statut qui offre

protection et assistance, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays restent fréquemment démunies, victimes de considérations politiques empêchant la reconnaissance de leur sort dans les enceintes internationales.

La réponse internationale aux cataclysmes de la nature est devenue plus convaincante par une meilleure préparation et une gestion civile adéquate des crises. Il convient de relever que le personnel humanitaire lui-même doit craindre pour sa sécurité; et de déplorer de sévères pertes en vies humaines au cours des 12 derniers mois.

La communauté des donateurs réunie de manière informelle au sein du Groupe de coordination de l'assistance humanitaire reste à l'écoute permanente des responsables du système des Nations Unies. La tragédie humanitaire en Afghanistan, sur fond de décennies de guerre civile et de sécheresse, est aujourd'hui une source d'inquiétude de premier ordre. Le Luxembourg participe activement à l'effort humanitaire international au sein de l'Union européenne et de l'ONU, et par son soutien direct aux populations touchées. Aussi le budget luxembourgeois pour l'assistance humanitaire continue-t-il à croître parallèlement au financement des activités de développement.

Lors du Sommet du Millénaire, la volonté de progresser sur les multiples fronts du développement a été réaffirmée. Après les réunions de suivi aux grandes conférences des Nations Unies des années 90, il convient de fixer des objectifs ambitieux et de souligner la responsabilité collective et l'intérêt de tous pour les atteindre.

La pauvreté, une condition contraire au respect de l'être humain, est une importante cause de conflit. Elle doit être combattue par tous les moyens. La Conférence sur les pays les moins avancés de mai dernier a confirmé la solidarité avec les populations les plus démunies. Les préparatifs pour la Conférence sur le financement du développement tournent à plein et, dans 12 mois, se tiendra le Sommet mondial pour le développement durable.

Il convient de saluer que les acteurs en matière de développement, y compris la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, partagent leurs expériences et se coordonnent. Les restructurations à l'intérieur de différents fonds et programmes ont été courageuses et nécessaires. Elles devraient se traduire

par une confiance renouvelée dans ces organes, dont l'action de développement sur le terrain est essentielle. C'est dans le partenariat que la communauté internationale servira le développement humains durable – un développement responsable, respectueux des personnes, de leurs choix et de leur environnement naturel et culturel. Il est entendu que les responsables politiques ont à assumer leur part du travail, notamment par la lutte contre la corruption, et la mise en place de structures transparentes.

En 2000, l'aide publique au développement luxembourgeoise a atteint 0,71 % du produit national brut, dépassant ainsi l'objectif fixé par l'ONU. Le Gouvernement a pris l'engagement de l'apporter à 1 %.

Seules une communauté de droit et l'acceptation de règles communes peuvent fournir des fondations stables à la vie nationale et internationale. Méconnaître les règles fondamentales reconnues revient à se mettre au ban de la communauté internationale. L'ordre juridique international se développe, et le droit demande à être appliqué. Les crimes contre l'humanité, et les actes du 11 septembre sont qualifiés de tels à travers le monde, ne doivent pas échapper à la justice.

Le Luxembourg a ratifié le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Nous croyons dans le double potentiel de cette Cour de rendre justice et d'envoyer un message de dissuasion. Une loi internationale forte mise en oeuvre avec vigueur n'enlève rien au principe de la légitime défense. Au contraire, elle l'englobe et le renforce. Les tribunaux pénaux mis en place par le Conseil de sécurité contribuent déjà à la cicatrisation des plaies et requièrent un soutien moral et financier. Mais les efforts internationaux ne seront réellement efficaces que s'ils peuvent s'appuyer sur la construction d'états de droit au niveau national.

Ces considérations nous ramènent à la lutte contre le terrorisme, et j'aurai l'occasion d'y revenir et de les développer pendant le débat de la semaine prochaine.

**M. Kumalo** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous sommes saisis du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Il traite des domaines d'activités qui ont déjà été réalisées, et il identifie les obstacles rencontrés et les défis que nous devons encore relever. Ma délégation remercie le Secrétaire général de son rapport complet.

L'année dernière, au cours de l'Assemblée historique du Millénaire, nos chefs d'État et de gouvernements nous ont fixé des objectifs ambitieux, qui figurent dans la Déclaration du Millénaire. On a appelé haut et fort à la nécessité – toujours d'actualité – de créer un monde meilleur pour tous. C'est avec beaucoup d'optimisme que nous avons accueilli le nouveau millénaire qui devait marquer le début d'une ère nouvelle de coopération internationale. Nous avons convenu collectivement d'objectifs de développement à atteindre dans une échéance donnée.

Nous sommes convaincus que les événements tragiques survenus à New York, à Washington et en Pennsylvanie inciteront de nouveau les États Membres à s'attaquer au terrorisme international. La mise au point d'une convention globale est essentielle au succès de notre action collective en vue de prévenir et d'éliminer le terrorisme international. Mais comme l'a déclaré le Gouvernement sud-africain :

« Quelles que soient les souffrances que traverse le monde, nous devrions éviter la tentation du racisme, de l'islamophobie, de l'antisémitisme et de toute autre forme de préjugés et de discrimination contre lesquels la récente Conférence mondiale contre le racisme nous a si bien prévenus. »

Dans la Déclaration, nous nous sommes engagés, entre autres questions importantes, à débarrasser l'humanité du fléau de la pauvreté. Nous avons convenu qu'il fallait déployer des efforts internationaux plus énergiques en faveur de la paix et de la sécurité, et que la communauté internationale serait unie dans sa détermination à lutter contre la propagation du VIH/sida. Nous avons collectivement exprimé notre inquiétude face aux difficultés qu'ont les pays en développement à mobiliser les ressources nécessaires au financement du développement durable, et nous avons parlé d'adopter une politique d'admission en franchise et hors quota dans les marchés des pays développés pour la totalité des produits exportés par les pays les moins avancés.

En Afrique, où nous cherchons à atteindre les objectifs de développement dont nous avons convenu, les dirigeants africains ont répondu en promettant collectivement de mettre le continent sur la voie du développement durable par le biais de la nouvelle Initiative africaine. Les dirigeants africains se sont engagés à défendre les droits de l'homme et la bonne

gouvernance. C'est pourquoi nous nous félicitons des initiatives prises par le Programme des Nations Unies pour le développement en 2000 en vue d'aider les parlements, les systèmes judiciaires et les systèmes électoraux, comme l'a indiqué le Secrétaire général. Nous trouvons également encourageantes les initiatives en cours dans 37 pays, sur le renforcement des capacités, la mobilisation des ressources, la prestation de services et le renforcement du pouvoir d'action des populations locales.

En Afrique, nous avons mûrement réfléchi aux questions fondamentales qui sous-tendent le problème des énormes disparités existant en matière de développement entre le Nord et le Sud. Nous avons pris conscience du fait que nous, les pays en développement, pouvons en faire beaucoup pour améliorer notre sort avant d'engager les pays développés à prendre les mesures importantes qu'ils devront mettre en oeuvre pour appuyer nos efforts. D'une certaine manière, nous avons inversé le débat sur les conditionnalités. Nous sommes allés demander au monde développé et à la communauté de développement internationale des partenariats qui garantiront que nos efforts bénéficient de l'appui de mesures appropriées. Au cours de la présente session, ma délégation participera activement aux débats de l'Assemblée générale et aux travaux de ses différentes commissions afin de promouvoir un partenariat avec le continent africain sur la base des principes, des priorités, des objectifs et des programmes définis dans la nouvelle Initiative africaine.

Ma délégation appuie les efforts déployés actuellement par le Secrétaire général pour que la communauté internationale reconnaisse davantage et admette la nécessité de prévenir les conflits armés. Nous nous félicitons également des efforts visant à orienter l'Organisation et tous ses organes vers une culture de prévention. Les efforts de l'Organisation en vue d'améliorer les capacités de prévention des conflits coïncident avec la prise de conscience croissante de la part des dirigeants et des peuples africains de ce que le destin du continent doit être pris en main par l'Afrique elle-même.

L'Afrique du Sud pense que les défis complexes auxquels l'ONU fait face aujourd'hui en matière de règlement et de gestion des conflits exigent que le Secrétariat soit bien structuré et dispose de ressources suffisantes. Ma délégation a appuyé, et continuera d'appuyer, le processus de réforme lancé par le

Secrétaire général et fondé sur le rapport Brahimi, ainsi que les efforts déployés par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix. À notre avis, ces réformes seront très importantes pour améliorer l'image de l'ONU dans ce domaine d'activité. Toutefois, ma délégation voudrait réitérer sa position selon laquelle, aussi nombreuses qu'elles soient, les réformes des mécanismes d'appui et de gestion des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne seront pas suffisantes sans l'appui politique et financier requis pour garantir le succès de ces opérations. Cela est particulièrement important pour le rôle de l'ONU dans les conflits africains.

Au cours de l'année écoulée, l'ONU a encore fait la preuve de son importance capitale en tant que fournisseur d'aide humanitaire. Le rapport du Secrétaire général porte témoignage des millions de personnes qui, frappées par des conflits et des catastrophes naturelles dans le monde entier, ont vu leur sort amélioré par l'aide fournie par les Nations Unies. Ma délégation note avec plaisir que l'ONU continue d'améliorer la coordination de ses activités humanitaires, ce qui permet une meilleure utilisation des rares ressources financières et empêche tout double emploi coûteux au niveau opérationnel.

Le sort des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, en particulier en Afrique, reste une importante source de préoccupation pour ma délégation. Cette préoccupation est étayée par les graves lacunes qui ont été identifiées par les missions d'examen du Réseau interinstitutions de haut niveau concernant le déploiement interne au niveau de l'action menée par l'ONU pour répondre aux besoins des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Nous saluons à cet égard la création au sein du Bureau de la coordination des affaires humanitaires d'un groupe chargé des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, dont nous espérons qu'il commencera rapidement à combler ces lacunes.

Si l'on peut certainement faire davantage pour aider ceux qui ont besoin d'assistance humanitaire, nous reconnaissons les obstacles auxquels se heurtent l'ONU et ses institutions, dont les plus importants sont le manque de fonds pour les actions humanitaires. Ma délégation appuie énergiquement l'appel lancé par le Secrétaire général en vue d'un financement immédiat et réaliste, en particulier pour ce qu'on appelle les urgences oubliées comme l'Angola, la Somalie et la région des Grands Lacs.

En septembre 2002, l'Afrique du Sud accueillera le Sommet mondial pour le développement durable. Nous espérons que le Sommet permettra de renforcer l'engagement de la communauté internationale à l'égard des objectifs du développement durable. Si nous voulons donner effet à une nouvelle conception du développement durable, le Sommet devrait adopter un programme d'action concret et pragmatique pour la mise en oeuvre d'Action 21 à la prochaine décennie. Nous estimons que l'une des plus grandes menaces au développement durable est la persistance de la pauvreté et l'élargissement du fossé entre les riches et les pauvres. Par conséquent, l'élimination de la pauvreté devra être la préoccupation majeure du Sommet. Ma délégation tient à informer l'Assemblée que la réunion régionale de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui a eu lieu la semaine dernière à Maurice dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable, a décidé de proposer comme thème du Sommet : « L'élimination de la pauvreté comme clef du développement durable ».

Nous devons poursuivre nos efforts afin de relever le défi que nous nous sommes fixé dans la Déclaration du Millénaire – faire la guerre à la pauvreté et au sous-développement – en lançant une campagne soutenue pour faire du droit au développement une réalité pour tous. Nous saluons également la mise en place du Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications. Nous sommes d'accord sur le fait que le Groupe d'étude permettra de mettre à profit le potentiel des technologies de l'information et de la communication pour l'avancement des objectifs de développement du millénaire.

La Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir au Mexique en 2002, est une autre tentative faite au niveau intergouvernemental de mobiliser des ressources pour combattre la pauvreté et le sous-développement. Nous reconnaissons que ces efforts nationaux et internationaux exigent un partenariat et une concertation véritables avec toutes les parties prenantes.

Nous notons que la huitième session de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale a commencé ses travaux et nous demandons à tous les participants de s'employer diligemment à régler les questions en suspens et à mettre la dernière main aux instruments

supplémentaires relatifs aux dispositions pratiques nécessaires au fonctionnement efficace de la Cour. Nous sommes encouragés de voir le nombre croissant des signatures et des ratifications du Statut; c'est la preuve de l'acceptation universelle de la Cour et cela permet d'être sûr de l'entrée en vigueur rapide de son Statut. Ma délégation souhaite également exprimer sa satisfaction vis-à-vis des progrès significatifs que les Tribunaux internationaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie ont enregistrés au cours de l'année écoulée, grâce à la mise en oeuvre de réformes importantes visant à renforcer l'efficacité du fonctionnement des deux Tribunaux. Nous notons toutefois avec préoccupation la pénurie de ressources, qui a jusqu'à présent entravé la mise en place et le fonctionnement du Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

Nous apprécions les excellents rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité. L'attention qu'il accorde personnellement aux différentes crises incarne la volonté de l'Organisation d'améliorer la condition humaine. Il incombe à l'évidence au Conseil de sécurité de réduire au minimum l'effet des sanctions sur les populations civiles. L'effet dévastateur d'une décennie de sanctions sur la population iraquienne montre combien il est nécessaire que l'Organisation parvienne mieux à équilibrer ses impératifs parallèles du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de l'amélioration de la qualité de vie des populations.

Si l'ONU veut rester fidèle à ses principes fondateurs, il est nécessaire qu'elle se penche d'urgence sur les droits inaliénables des peuples de Palestine et du Sahara occidental et des autres peuples encore dominés et opprimés.

**M. Alemán** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer par remercier le Secrétaire général de la présentation de son rapport annuel et concis sur l'activité de l'Organisation et le féliciter en même temps de sa réélection méritée. Sa direction intelligente et efficace permettra à l'ONU de continuer à rester le centre de coordination des efforts des États Membres, en vue de la réalisation de nos objectifs communs conformément aux principes de la Charte de San Francisco que nous nous sommes tous engagés à respecter.

Le monde se heurte aujourd'hui à des problèmes qui dépassent les frontières nationales. Il s'agit de

menaces qui exigent de prendre des décisions de façon solidaire et concertée. L'ONU, qui est la plus grande instance multilatérale mondiale, est le seul endroit où l'on puisse y faire face comme il convient dans le respect du droit international. C'est la raison pour laquelle les chefs d'État et de gouvernement ont résolu, au cours de l'Assemblée du Millénaire, de faire de l'ONU le mécanisme fondamental de la promotion du développement de tous les peuples du monde et de la lutte contre la pauvreté, l'ignorance et la maladie. Ils ont également décidé de combattre la violence, l'injustice, la criminalité et le terrorisme, sujet particulièrement brûlant depuis les événements tragiques, cruels et condamnables survenus récemment sur le territoire des États-Unis d'Amérique, auxquels je réitère les condoléances émues du Gouvernement et du peuple équatoriens.

Le rôle de notre Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales constitue un élément fondamental de ses responsabilités, qui montre que par son intervention dans des conflits armés dans diverses régions du monde, à travers des missions de maintien de la paix, certaines de ces dernières ont été des réussites et d'autres sont utiles en nous enseignant des leçons dont il faudra tenir compte à l'avenir.

Le désarmement d'une part, et la prévention des conflits d'autre part, sont les deux faces du même problème. Si les conflits potentiels sont réglés à temps et par des moyens pacifiques, les États concernés n'auront plus de raisons de se lancer dans une course aux armements. Le désarmement sera plus facile à réaliser lorsque des solutions sont atteintes par le dialogue et les nécessaires négociations et accords.

En août dernier, l'Équateur a assumé la présidence de la Conférence du désarmement à Genève. J'espère que mon pays pourra apporter une nouvelle impulsion aux travaux et ainsi mettre fin à la paralysie de cet important organe. Mon pays restera guidé par les principes constants de sa politique étrangère en la matière et son profond attachement au désarmement général et complet, sous contrôle international effectif.

Le Secrétaire général indique que dans la Déclaration du Millénaire, nos dirigeants ont convenu d'assumer la tâche urgente d'éliminer les armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires, et de réduire les risques que comportent les armes légères et les mines terrestres. Malheureusement, les

signes actuels ne sont pas très encourageants sur le premier point. Nous ne prenons pas la bonne direction. L'éventuelle reprise des essais nucléaires, le déploiement des missiles de défense ou l'utilisation de l'espace à des fins militaires peuvent influencer négativement sur le désarmement et le régime de non-prolifération, instauré grâce à des négociations longues et patientes.

La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est achevée récemment à New York sans aboutir aux résultats escomptés, constitue néanmoins un pas dans la bonne direction dans le cadre du processus de renforcement de la paix et de la sécurité nationale et internationale.

S'agissant des mines antipersonnel, je voudrais dire avec une profonde satisfaction que l'Équateur respecte ses engagements pris dans le cadre du traité d'Ottawa et a atteint l'objectif fixé, celui de se rendre à la troisième réunion des États parties à cet instrument international, tenue à Managua, sans posséder de stocks de mines. En août dernier, dans le cadre de la première phase de l'exercice, nous avons détruit par nous-mêmes 101 458 mines antipersonnel, et le 11 septembre dernier, nous avons détruit 154 344 mines supplémentaires, grâce à l'aide extérieure fournie par l'intermédiaire de l'Organisation des États américains.

En ce qui concerne les questions économiques analysées dans le rapport du Secrétaire général, je me concentrerai sur la priorité qu'accorde mon pays à la Conférence internationale sur le financement du développement, prévue à Monterrey (Mexique). C'est là une excellente occasion pour définir un nouvel accord mondial qui doit couvrir la mobilisation appropriée des ressources internes, des flux financiers plus importants et plus stables, un système commercial international permettant un meilleur accès des produits des pays en développement aux grands marchés mondiaux, des solutions durables et effectives au très grave problème de l'endettement extérieur – qui tient en otage l'avenir économique de nombreux pays en développement –, et une approche intégrale des questions systémiques qui permette une participation accrue des pays en développement à la prise de décisions sur les questions économiques internationales et qui encourage la mise en place d'une nouvelle structure financière internationale.

Cette Conférence pose également un défi à l'efficacité des Nations Unies s'agissant de l'examen des questions économiques et sociales, et elle ne peut se borner à répéter des vœux déjà entendus. Elle doit constituer une avancée sur la voie de la coopération internationale et de l'adoption de politiques réalistes qui contribuent à éliminer la pauvreté et à donner naissance à des sociétés plus justes et plus solidaires, et qui mettent en application les principes démocratiques et de respect des droits de l'homme.

La promotion et la défense des droits de l'homme et l'engagement presque entièrement tenu de mener à bien le processus de décolonisation constituent deux acquis importants de notre Organisation. Les conventions internationales relatives aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels s'inspirent de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des principes énoncés dans la Charte. En outre, il existe d'autres accords et conventions visant à protéger les droits des femmes, des enfants et des handicapés, à assurer l'élimination de la discrimination raciale et à lutter contre la torture. L'entrée en fonction imminente de la Cour pénale internationale est une garantie que le droit international atteindra les responsables des crimes de guerre, de génocide et de crimes contre l'humanité, et ceux qui se sont transformés bourreaux et tyrans contre leur propre peuple.

Même si, comme le note le Secrétaire général, l'ONU doit continuer de travailler sans relâche pour réduire le fossé entre les normes des droits de l'homme et leur mise en application, il est également vrai que l'universalisation des droits de l'homme est aujourd'hui un jalon important dans l'histoire de l'Organisation et de son engagement de construire un monde plus juste et plus humain.

**M. Niculescu** (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord présenter mes chaleureuses félicitations au Secrétaire général pour la présentation complète et stimulante de son rapport annuel, ainsi que pour les résultats qu'il a obtenus au cours de l'an dernier.

Nous nous réjouissons de travailler avec lui durant son deuxième mandat de Secrétaire général, et nous redisons notre appui à ses efforts constants visant à renforcer l'efficacité et l'apport de l'Organisation.

Tout en reconnaissant la difficulté des tâches auxquelles l'ONU doit faire face, le rapport annuel

nous informe sur les diverses activités du système des Nations Unies et sur les efforts déployés pour trouver des solutions constructives aux problèmes fondamentaux de notre monde de plus en plus interdépendant.

La Déclaration du Millénaire et le « Plan de campagne » pour sa mise en oeuvre mettent au point un programme d'activités large et substantiel pour nos futures tâches communes.

La Roumanie reconnaît le rôle de l'ONU en tant qu'instrument de coopération mondiale visant à réaliser des objectifs communs, et elle reste déterminée à exercer ses responsabilités dans cette entreprise.

De ce point de vue, tout en me félicitant du rapport et de ses conclusions, je voudrais faire un certain nombre d'observations.

En raison des circonstances extraordinaires qui caractérisent la présente session de l'Assemblée générale, nous pensons que la communauté internationale devrait se consacrer à la tâche de faire cesser la récente tendance à l'accroissement dramatique de la violence et des actes terroristes, et nous saluons la décision de tenir un débat, la semaine prochaine, sur cette question.

Cette catastrophe humaine, qui a bouleversé les États-Unis et la ville hôte de l'Organisation des Nations Unies, est une tragédie pour toute l'humanité. Les mots ne sont pas assez forts pour condamner le terrorisme et le fanatisme. Nous ne pouvons pas nous permettre de payer de nouveau un semblable prix en vies humaines innocentes du fait d'actes d'horribles actes de terreur comme ceux qui ont été perpétrés. C'est pourquoi la communauté internationale doit agir immédiatement et avec fermeté. À cet égard, je voudrais informer l'Assemblée que le 19 septembre, le Parlement a ratifié la décision du Conseil national de sécurité roumain de mettre à la disposition des États-Unis, pour soutenir son action contre le terrorisme, les espaces aérien, territorial et maritime de la Roumanie.

La participation des Nations Unies aux opérations de maintien et de consolidation de la paix et de prévention de la répétition des conflits a toujours constitué, et demeure, une priorité essentielle de l'Organisation. Nous soutenons les activités en cours qui visent à donner un fondement sûr et adéquat aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En octobre prochain, la Roumanie célébrera 10 années

de participation ininterrompue aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Notre expérience confirme que la police civile et militaire a un rôle croissant à jouer de nos jours dans les opérations de maintien de la paix. En conséquence, la Roumanie a décidé de contribuer à la présence internationale au Kosovo en fournissant un nombre important de policiers, pour venir en aide dans cette période de transition du conflit à la stabilité.

Dans le domaine de la prévention des conflits armés, nous appuyons les recommandations contenues dans le rapport, visant à accroître l'efficacité des divers organes, organismes, institutions des Nations Unies et des départements du Secrétariat, ainsi qu'à renforcer la coopération entre les Nations Unies, les organisations régionales, les organisations non gouvernementales et la société civile. Au printemps dernier, à Bucarest, la Roumanie a accueilli un Forum interrégional sur la prévention des conflits et la gestion des crises, qui a conduit à la création d'un centre régional, avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour le développement et plusieurs pays donateurs.

Pour résoudre les conflits existants, nous sommes en faveur d'une coopération et d'un dialogue plus étroits entre les Nations Unies et les structures régionales et sous-régionales ainsi que des organisations très diverses, dont l'action va de la consolidation de la paix à la prévention des conflits, au relèvement après un conflit, à la reconstruction et au développement à long terme. Avec tout le respect dû aux identités et aux expériences spécifiques de toutes les organisations régionales, je voudrais suggérer que la relation entre l'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pourrait être considérée comme un modèle de coopération entre une organisation mondiale et une structure à vocation régionale. Évidemment, de nouvelles améliorations pourraient être apportées.

À cet égard, je voudrais rappeler certaines des suggestions faites par notre Ministre des affaires étrangères, Président en exercice de l'OSCE, à l'occasion de son entretien avec le Conseil de sécurité en janvier de cette année. Il a souligné l'importance de créer un mécanisme d'échange d'informations efficace sur les crises potentielles et les leçons à tirer des missions communes sur le terrain, des évaluations conjointes périodiques sur le développement dans les domaines d'intérêt mutuel, et de la participation des

deux organisations aux réunions sur les sujets de préoccupation communs.

Comme l'a dit à maintes reprises le Secrétaire général Kofi Annan, l'un des défis principaux auquel se heurte la communauté internationale est l'élimination de la pauvreté et la réalisation d'une croissance durable par le biais de politiques appropriées et la mise en place d'institutions.

Au cours des mois à venir, nous nous engagerons dans les étapes finales des préparatifs de deux importantes conférences des Nations Unies qui se tiendront en 2002 dans le domaine du développement : la Conférence internationale sur le financement du développement, qui aura lieu en mars 2002 à Monterrey, et le Sommet mondial pour le développement durable – Rio+10 –, qui se tiendra à Johannesburg en septembre 2002. Ces deux manifestations de haut niveau constitueront des progrès importants pour l'ensemble de la communauté internationale dans la recherche d'un consensus sur la nécessité d'adopter des approches novatrices pour financer le développement et pour obtenir un développement durable. La Roumanie réaffirme son attachement au concept de développement durable, et aux recommandations de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement. Nous sommes un partenaire actif dans le cadre de ce processus de préparation régional. Afin de répondre aux nouveaux défis en matière de développement et d'environnement, le Gouvernement roumain a organisé, au cours du premier semestre de cette année, une réunion au sommet sur l'environnement et le développement durable dans la région des Carpates et du Danube, et une conférence régionale pour l'évaluation du processus Rio+10 dans les pays d'Europe de l'Est et d'Europe centrale.

Une des forces motrices de la mondialisation est la révolution de l'information, et la société de l'information qui se met en place. Les récentes initiatives concrètes des Nations Unies dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) – la mise en place d'un Groupe d'experts des Nations Unies sur l'accès aux nouvelles technologies, dans lequel la Roumanie est représentée – constitue une étape importante dans la poursuite de la lutte contre la « fracture numérique ». La Roumanie, en tant que membre du Plan d'action e-Europe, est prête à devenir un relais régional pour les initiatives des Nations Unies dans le domaine des TIC.

Dans le même ordre d'idées, concernant l'extension du champ de la coopération avec l'ONU dans certains domaines spécifiques, la Roumanie a pris l'initiative d'organiser à Bucarest, en mai dernier, un séminaire des Nations Unies sur les achats de matériel, afin d'encourager les entreprises roumaines à répondre aux besoins de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.

Pour terminer, la Roumanie soutient le Secrétaire général dans ses efforts pour intégrer les droits de l'homme dans tous les domaines d'activité des Nations Unies. À cet égard, nous encourageons une coopération plus étroite entre, d'une part le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme et les autres institutions et instances des Nations Unies et, d'autre part, les structures de coopération régionales qui ont déjà une précieuse expertise dans ce domaine, comme l'OSCE. Nous nous félicitons des progrès réalisés par les Nations Unies pour promouvoir et consolider la démocratie. Les résolutions adoptées cette année par l'Assemblée générale et la Commission des droits de l'homme, à l'origine desquelles on trouve la Roumanie et un nombre important de pays démocratiques, ouvre une nouvelle perspective à la contribution des Nations Unies dans ce domaine.

**Mme Fritsche** (Liechtenstein) (*parle en anglais*): Je voudrais, tout d'abord, réaffirmer les sentiments de profonde sympathie et de compassion que le Gouvernement du Liechtenstein a déjà transmis à notre pays hôte, les États-Unis d'Amérique, et en particulier aux victimes de ces atroces attaques du 11 septembre. Nous avons tous été affectés – certainement ceux d'entre nous qui considèrent la ville de New York comme leur foyer, même s'il est temporaire – mais nos émotions et nos pensées vont, en premier lieu, au peuple américain.

Le monde et cette Organisation se trouvent aujourd'hui confrontés à un énorme défi. Nous connaissons depuis assez longtemps la menace du terrorisme, et pourtant pratiquement personne n'aurait été capable de prédire l'étendue, l'ampleur et les effets des récentes attaques sur la vie de chacun d'entre nous. L'Organisation des Nations Unies se voit mise au défi de se montrer à la hauteur des obligations que lui impartit sa Charte, en particulier en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité. Nous sommes très reconnaissants au Secrétaire général de bien vouloir continuer à servir cette Organisation. Ses qualités de dirigeant sont plus que jamais nécessaires.

Des discussions sur le terrorisme prennent place dans ce bâtiment depuis des années. Elles ont souvent prêté à controverse; elles ont souvent été marquées par l'émotion.

Les attentats terroristes du 11 septembre ont, sans aucun doute, apporté une dimension nouvelle à ces débats: la reconnaissance du fait que le terrorisme menace la vie de chacun d'entre nous, le tissu de nos sociétés, ainsi que la paix et la sécurité internationales. Le fait qu'il n'existe pas de solutions rapides, de remèdes faciles ou d'issues commodes est tout aussi décourageant. On nous a fait comprendre, de la façon la plus brutale qui soit, que ce défi nécessite une coopération de la part de nous tous. C'est là qu'une action soutenue est exigée de l'Organisation.

Notre monde a changé à bien des égards depuis que le Secrétaire général a soumis son rapport sur l'activité de l'Organisation le 6 septembre dernier et pourtant, le rapport dont nous sommes saisis est de la plus haute pertinence. De même qu'il n'existe pas de solution rapide à la crise que nous traversons, il n'existe pas non plus de solution à l'emporte-pièce. Notre préoccupation première doit être de traduire en justice ceux qui ont commis ces crimes odieux. Toutefois, si nous voulons trouver une réponse viable à long terme au défi qui se pose à nous, il nous faudra unir nos forces pour éradiquer les causes profondes du terrorisme.

Les situations de crise peuvent susciter le meilleur en nous tous. Dans nos vies quotidiennes – qui sont cependant loin d'être normales depuis 15 jours – nous avons remarqué comment les habitants de cette ville se sont rapprochés les uns des autres. C'est également, semble-t-il, le cas de la communauté internationale que nous représentons tous ici. Les réactions à l'échelle mondiale ont apporté une reconnaissance profonde de la nécessité d'un renforcement de la coopération internationale. Les voix parfois très audibles des détracteurs du multilatéralisme ont été réduites au silence et remplacées par un appel conjoint à unir nos forces dans l'intérêt commun de tous. Nous devons profiter de cet élan pour faire comprendre au monde entier que l'Organisation des Nations Unies est la seule enceinte où nous nous réunissons pour adopter des politiques et convenir de moyens de les mettre en oeuvre. À ce moment critique, l'Organisation doit jouer un rôle vital.

Depuis plusieurs années déjà, nous intervenons, à l'occasion de la présentation du rapport sur l'activité de l'Organisation, en faveur des efforts du Secrétaire général Kofi Annan visant à promouvoir une culture de la prévention, notamment celle des conflits. Ces efforts sont d'une actualité brûlante à la suite des événements du 11 septembre. Comme dans tout domaine où la prévention est nécessaire, la question clef consiste à examiner les causes profondes. Le fait de reconnaître et de combattre les causes qui sont à la base du terrorisme et qui rendent ces actes possibles ne signifie pas pour autant qu'il faille excuser ces actes. C'est tout simplement l'expression d'une réaction intelligente et rationnelle à des actes irrationnels qui défient la compréhension humaine.

Les mesures nécessaires pour concevoir une action énergique sont multiples; une coopération internationale accrue en matière pénale et la suppression des apports financiers aux groupes terroristes viennent automatiquement à l'esprit. J'aimerais promettre, à ce stade, l'appui total et sans équivoque du Gouvernement du Liechtenstein à cet égard.

Mais nous devons également redoubler d'efforts pour éliminer la pauvreté extrême qui continue de marginaliser les laissés-pour-compte dans le monde; trouver des solutions politiques aux situations persistantes de conflit et de crise; renforcer la prévention du droit; et empêcher de nouveaux conflits d'éclater. Par-dessus tout, nous avons l'obligation pressante de garantir qu'il n'y a pas de fossé entre les peuples de cultures et de civilisations différentes. Il nous faut agir de manière à dire clairement à nos peuples que nous comprenons à quel point nous avons besoin les uns des autres afin de créer, pour nos enfants, un monde où la vie vaille vraiment la peine d'être vécue, et que nous sommes vraiment ce que la Charte veut que nous soyons : une famille de nations.

**M. Fall (Guinée) :** Monsieur le Président, au cours du débat général, une voix plus autorisée que la mienne vous adressera les félicitations de la délégation guinéenne à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Auparavant, permettez-moi de vous dire combien je suis heureux de vous voir présider nos travaux et de vous assurer de notre coopération.

Je ne saurais entamer l'examen du présent rapport du Secrétaire général sans exprimer, encore une fois,

notre compassion au peuple et au Gouvernement des États-Unis d'Amérique à la suite des attaques terroristes du 11 septembre dernier.

Ma délégation se joint au reste de la communauté internationale pour condamner ces actes barbares qui ont heurté la conscience de tous les peuples. L'horreur de ces événements tragiques démontre la nature inhumaine et cruelle des auteurs du terrorisme international et interpelle toutes les nations pour une réflexion d'ensemble en vue de combattre ce fléau.

La délégation guinéenne apportera son appui à toute initiative qui pourrait être prise à l'issue du débat consacré à la question.

Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, le premier depuis l'historique Sommet du Millénaire, constitue, de l'avis de ma délégation, un document de qualité qui mérite de retenir toute notre attention. C'est le lieu d'adresser à M. Kofi Annan notre appréciation pour ses nombreuses initiatives pour permettre à l'Organisation de jouer pleinement son rôle et de franchir ainsi de nouvelles barrières en cette aube du XXI<sup>e</sup> siècle. C'est la reconnaissance de ce mérite qui a justifié, du reste, sa brillante réélection à la tête de l'Organisation.

Au cours de l'année écoulée, notre Organisation commune a entrepris des efforts louables pour la mise en oeuvre de la Déclaration politique adoptée par nos hauts dirigeants à l'issue du Sommet du Millénaire. Ma délégation accueille favorablement le Plan de campagne présenté par le Secrétaire général pour la mise en oeuvre de cette Déclaration. Cet important document constitue un précieux outil pour atteindre les objectifs et engagements adoptés lors de ce Sommet.

Qu'il me soit permis de revenir à présent sur quelques points du rapport qui revêtent pour ma délégation un intérêt tout particulier. Ces points sont pour l'essentiel relatifs à la paix et à la sécurité internationales.

Aujourd'hui, comme les années précédentes, la question de la paix et de la sécurité est au coeur de nos préoccupations. Plusieurs réunions de haut niveau se sont tenues au cours de l'année écoulée en vue d'une étude approfondie des causes des conflits et de trouver les solutions appropriées pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

Le rapport Brahimi, adopté par le Conseil de sécurité en marge du Sommet du Millénaire, constitue

un document de base dont la mise en oeuvre effective contribuera efficacement à la prévention et à la gestion des conflits à toutes les étapes.

De même, plusieurs groupes d'études ont abouti à des conclusions pertinentes qui contribueront à jeter les bases d'une paix durable. À cet égard, ma délégation se félicite des initiatives nouvelles du Secrétaire général en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix.

Ma délégation relève avec intérêt le renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales et la société civile en vue d'une approche globale et intégrée de la gestion des conflits.

Une plus grande implication des organismes qui s'occupent de développement et des affaires humanitaires dans le système des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods est de nature à créer un environnement pacifique et de remédier aux causes profondes des conflits aux tout premiers stades de la prévention. En effet, l'implication des institutions financières tant souhaitée, favoriserait l'éradication de la pauvreté, autre cause notable à l'origine des conflits.

Par ailleurs, nous encourageons l'envoi de missions interdisciplinaires dans les zones d'instabilité. L'envoi de ces missions constitue une nouvelle approche pour la recherche de solutions intégrées aux nombreux problèmes à la base de l'instabilité dans certaines régions. Dans ce cadre, il me plaît de saluer la mission interdisciplinaire qui a séjourné en Afrique de l'Ouest dans le courant du mois de février dernier. Le nouveau partenariat établi avec les États de notre sous-région, l'Afrique de l'Ouest, est de nature à faire baisser la tension.

C'est le lieu de se féliciter de la création future d'un Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest en vue de renforcer les capacités de l'Organisation en matière de surveillance, d'alerte rapide et de prévention des conflits dans la sous-région. Cette diplomatie de proximité constitue un outil efficace de la diplomatie préventive. Il n'est nullement superflu de répéter que la consolidation de la paix demeure la clef d'une paix durable. Si des résultats probants sont enregistrés aujourd'hui en Sierra Leone, bien de chemins restent encore à parcourir pour aboutir à une paix durable dans ce pays. Ma délégation fait sienne l'appel du Secrétaire général pour un appui soutenu de la communauté internationale en vue de garantir la réussite du

processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en Sierra Leone.

En matière de gestion des conflits, ma délégation attend avec intérêt le projet de plan d'action du Secrétaire général pour la consolidation de la paix. Nous espérons que ce projet prendra en compte tous les aspects politiques, économiques et sociaux nécessaires à la consolidation de la paix.

Parlant des sanctions, ma délégation adhère pleinement au concept de sanctions vigoureuses ciblées. Ces sanctions ont permis en certains endroits du monde de faire baisser la tension. En effet, l'histoire récente prouve à suffisance qu'en situation de crises, les résolutions ne suffisent pas toujours pour assurer la restauration de la paix, d'autres mécanismes plus contraignants comme les sanctions devraient être envisagés. Toutefois, ma délégation est d'avis que ces sanctions ne devraient pas avoir des effets préjudiciables sur les innocentes populations civiles.

Sur le plan humanitaire, ma délégation encourage l'initiative du Secrétaire général tendant à renforcer le Bureau de la coordination des affaires humanitaires afin d'appuyer les interventions des organismes opérationnels visant à satisfaire les besoins des personnes déplacées. Ce faisant, une plus grande attention pourrait être ainsi portée à cette importante frange de victimes des conflits longtemps ignorée de l'action humanitaire. Ma délégation soutient les efforts afin d'instaurer la culture de protection des civils menacés par les conflits armés.

D'importantes autres questions économiques, sociales et culturelles ont fait également l'objet au cours de l'année, des activités de l'Organisation sous l'impulsion de notre Secrétaire général.

Dans la Déclaration du Millénaire, les hauts dirigeants ont décidé d'accorder une attention privilégiée à l'Afrique et invité le système des Nations Unies à jouer un rôle de catalyseur dans la mobilisation de ressources en faveur du développement de ce continent. Sur la base de cette décision, ma délégation voudrait renouveler l'appel lancé par les chefs d'État et de gouvernement africains en vue de l'organisation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour étudier les meilleurs moyens de soutenir la nouvelle Initiative africaine, adoptée par l'Organisation de l'unité africaine à Lusaka en juillet 2001.

Pour terminer, ma délégation voudrait assurer encore une fois le Secrétaire général de son soutien. Elle l'encourage à poursuivre au cours de son second mandat les actions déjà engagées, tout en explorant de nouvelles voies pour la restauration de la paix, de la sécurité internationale et le renforcement de la coopération internationale.

**M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) :** J'aimerais tout d'abord féliciter chaleureusement M. Han de son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je félicite également les autres membres du Bureau. Je suis certain que grâce à la sagesse et à l'expérience du Président, ainsi qu'à l'appui et la coopération de tous les États Membres, la présente session sera en mesure de s'acquitter de ses tâches.

J'aimerais également saisir cette occasion pour exprimer notre appréciation et notre reconnaissance au Président pour la session précédente, M. Harri Holkeri, de la contribution fort importante qu'il a apportée à la promotion des réformes et à la revitalisation des activités de l'Assemblée générale. J'aimerais également remercier le Secrétaire général de son rapport annuel complet et instructif sur l'activité de l'ONU, qui couvre tous les aspects des activités que l'Organisation a menées au cours de l'année passée, à savoir la première année du nouveau millénaire. Son rapport mérite de retenir toute notre attention et toute notre réflexion.

Avant de formuler des observations sur le rapport du Secrétaire général, j'aimerais réaffirmer que la Chine approuve l'inscription du point 166 intitulé « Mesures visant à éliminer le terrorisme international » à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Les attaques terroristes du 11 septembre à New York et à Washington ont prouvé, une fois de plus, qu'à l'heure actuelle le terrorisme est un problème extrêmement important qui est devenu une grave menace à la paix et à la sécurité internationales, et que tous les pays du monde doivent renforcer leur coopération et faire des efforts conjoints, dans leur intérêt commun, afin de prévenir et de combattre le terrorisme sous tous ses aspects. L'Organisation des Nations Unies doit assumer un rôle important en la matière. La délégation chinoise va activement participer aux différentes discussions pertinentes et va apporter sa propre contribution au renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme.

J'aimerais maintenant faire part à l'Assemblée de mes points de vue sur certaines questions qui figurent dans le rapport du Secrétaire général. D'abord, je voudrais aborder la question de la paix. Au mois de septembre de l'année dernière, au cours du Sommet du Millénaire, l'Organisation des Nations Unies a pris un engagement explicite, en déclarant : « Nous sommes résolu à instaurer une paix juste et durable dans le monde entier, conformément aux buts et aux principes inscrits dans la Charte » (Déclaration du Millénaire, A/RES/55/2, par. 4) et « Nous n'épargnerons aucun effort pour délivrer nos peuples du fléau de la guerre » (Ibid., par. 8) ». L'année dernière, le Conseil de sécurité ainsi que l'Assemblée générale ont examiné le rapport Brahimi et activement examiné des moyens efficaces de renforcer les capacités et l'efficacité des opérations de paix de l'ONU. Le Secrétariat a ainsi entrepris des ajustements et des réformes. En même temps, le Secrétaire général et d'autres parties intéressées ont intensifié leurs efforts visant à promouvoir la paix. À l'heure actuelle, dans certaines régions, en particulier en Afrique, les efforts de maintien de la paix ont abouti à des résultats concrets.

Cependant, la paix est loin de régner dans le monde. La population de beaucoup de pays vit encore dans la misère du fait de la guerre et des troubles. Les conflits régionaux éclatent les uns à la suite des autres, pour des motifs ethniques, religieux ou territoriaux, ainsi que pour des problèmes de ressources. Le conflit continu entre la Palestine et Israël, qui a gravement sapé la paix et la stabilité régionales, en est un bon exemple. Dans le même temps, des phénomènes tels que le trafic et l'abus de drogues illicites, la détérioration de l'environnement, la propagation des maladies et le problème des réfugiés ont compromis davantage la sécurité que par le passé. Les activités déchaînées et effrénées des terroristes, des séparatistes et des extrémistes ont apporté un préjudice plus grave que jamais et posé un nouveau défi à la paix et à la sécurité. Le maintien efficace de la paix et de la sécurité internationales est, comme toujours, une question urgente et fort pertinente.

Il est indiscutable que la grande majorité des conflits d'aujourd'hui ont lieu dans des régions et des pays économiquement sous-développés. L'extrême pauvreté a sévèrement entravé le développement économique et le progrès social de ces pays et de ces régions, engendrant des troubles régionaux et même des conflits armés. La communauté internationale se

doit, en conséquence, d'examiner les racines de ce problème et de déployer des efforts importants afin d'aider les pays en développement à régler la question plus fondamentale du retard économique, lequel est un catalyseur de conflits. L'expérience passée dans le règlement des conflits en Asie, Afrique, Amérique latine et en Europe a prouvé que la manière la plus efficace de prévenir et régler les conflits et d'engendrer une paix durable et une sécurité commune était de résoudre les différends et les disputes par le dialogue, la négociation et les consultations conformément aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies. Ce principe doit toujours être appliqué à la lettre afin de prévenir et régler les conflits.

S'agissant de la question du désarmement, une série d'événements négatifs ont eu lieu récemment en matière de sécurité internationale, ce qui a mené le processus de désarmement multilatéral et le contrôle des armements à une impasse, et suscité beaucoup d'attention de la part de la communauté internationale.

La Chine souscrit à l'analyse du Secrétaire général en ce qui concerne le déploiement d'un système national de défense antimissile et ses conséquences. Le déploiement de ce système menacera le désarmement actuel et futur et les efforts de non-prolifération. Le Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des systèmes de missiles antibalistiques n'implique pas seulement les pays signataires mais est également d'une importance et d'une pertinence fondamentales pour le maintien de l'équilibre et de la stabilité stratégiques du monde ainsi que pour la promotion du désarmement international et du processus de non-prolifération. Le succès des efforts de désarmement international et de non-prolifération est tributaire de l'application et du respect de ce traité. Lors des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions, l'Assemblée générale a, à la quasi-unanimité, adopté des résolutions sur la préservation et le respect du Traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques, montrant ainsi que la majorité des pays exigeaient que les pays concernés préservent et respectent le Traité. L'Organisation des Nations Unies doit continuer d'examiner de près la mise en oeuvre d'un système de défense antimissile et prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'aggravation de cette situation dangereuse.

La mise au point d'un système de défense antimissile basé dans l'espace extra-atmosphérique, qui

étendra la course aux armements de la terre et des océans à l'espace extra-atmosphérique, aura des conséquences très graves. Il est par conséquent devenu urgent et opportun d'établir, par des négociations, un instrument juridique international pour la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ces dernières années, l'Assemblée générale a systématiquement adopté, avec une majorité écrasante, une résolution sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. La Conférence du désarmement devrait faire de cette question une priorité et immédiatement engager des négociations pertinentes.

Les peuples de tous les pays du monde aspirent, et c'est là une tâche importante de la communauté internationale, à promouvoir le désarmement nucléaire et créer aussitôt que possible un monde exempt d'armes nucléaires. La Conférence d'examen de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été convoquée avec succès et le document final adopté donne des directives très claires pour la mise en oeuvre du processus de désarmement nucléaire. La communauté internationale doit prendre des mesures concrètes pour promouvoir ce processus. Elle doit aussi oeuvrer conjointement pour promouvoir la mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Elle doit supprimer les barrières artificielles afin de parvenir, aussi rapidement que possible, à l'interdiction totale et à la destruction de ces deux types d'armes de destruction massive.

Parallèlement à la question de la paix, la question du développement est une autre question d'importance à laquelle le monde d'aujourd'hui se trouve confronté. La promotion du développement est une tâche indispensable pour l'Organisation des Nations Unies au cours de ce nouveau millénaire. Au cours de l'année dernière, lorsque tous les pays se félicitaient que la mondialisation allait devenir une force positive pour tous les pays du monde, la situation dans les pays en développement s'est aggravée au lieu de s'améliorer. Les défis auxquels ils se heurtent ont augmenté au lieu de décroître. Le fossé entre les pays développés et les pays en développement s'élargit au lieu de se rétrécir.

La pénurie d'informations dans les pays en développement a été exacerbée.

Tout cela a gravement entravé le développement des pays en développement ainsi que le développement durable des pays développés. Ceci a également constitué une menace potentielle pour la stabilité internationale. Nous nous félicitons des nouveaux efforts que l'Organisation a déployés pour aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement, à lancer des projets prioritaires et à éliminer la pauvreté. Dans le même temps, nous avons également constaté que, comparé à d'autres domaines, la contribution de l'ONU au développement est gravement insuffisante. Cette situation doit changer.

Tandis que l'humanité entre dans ce siècle nouveau, les pays attendent encore plus de l'Organisation des Nations Unies. Celle-ci doit jouer un rôle plus actif et important dans la lutte contre la pauvreté, la réduction du fossé entre le Nord et le Sud et la promotion de la prospérité universelle. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général,

« Si la communauté internationale veut honorer ses engagements concernant le développement et l'élimination de la misère, il faudra que la croissance économique prenne de la vitesse dans les pays en développement. Mais il faudra aussi se préoccuper des disparités qu'accusent les taux de pauvreté dans les pays et entre les pays ». (A/56/1, par. 129)

Nous espérons que l'Organisation oeuvrera activement pour mettre en place un nouvel ordre économique international qui garantisse la coopération équitable et le développement commun afin que la mondialisation économique bénéficie à la communauté internationale dans son ensemble. Nous espérons également que l'Organisation oeuvrera pour changer la situation dans les affaires économiques internationales, lesquelles sont, de manière non démocratique, dominées par certains pays, et réformer les systèmes commercial et financier internationaux afin d'assurer la participation des pays en développement sur un pied d'égalité.

Dans le même temps, les pays développés doivent, compte tenu de leurs intérêts à long terme, prendre des mesures concrètes pour ouvrir les marchés, assurer le transfert des technologies, accroître l'aide publique au développement et réduire ou annuler la dette de ces derniers afin de créer des conditions

favorables à leur développement durable à l'avenir. En outre, l'Organisation des Nations Unies et le reste de la communauté internationale doivent prendre des mesures effectives pour satisfaire les besoins spéciaux des pays les moins avancés, les pays africains en particulier, et les aider à renforcer leurs capacités, éliminer la pauvreté et apporter la question de la propagation du VIH/sida. Des efforts doivent être déployés pour étendre les initiatives qui ont déjà été prises pour réduire et annuler la dette et fournir également aux pays en développement un accès au marché dans des conditions plus favorables.

La Déclaration du Millénaire a défini quelques objectifs spécifiques et les pays en développement ont pris de nombreux engagements à cet égard à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue plus tôt cette année. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle unisse ses efforts afin d'atteindre ces objectifs, auxquels les pays développés, en particulier, devraient apporter des contributions positives.

**M. Paolillo** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je suis encore sous le choc des événements horribles qui se sont déroulés la semaine dernière dans cette ville et à Washington. Je commencerai par exprimer le sentiment de solidarité que mon pays éprouve avec le Gouvernement et le peuple des États-Unis qui ont été victimes d'une manifestation insensée de terrorisme. Nous espérons que ce fléau mondial dont tous les pays représentés ici sont des victimes en puissance sera, pour cette même raison, un facteur de cohésion et de coopération dans la lutte implacable que nous devons livrer pour l'éliminer.

Sans préjudice des remarques additionnelles que nous formulerons lors du débat relatif au terrorisme, nous aborderons à présent le rapport du Secrétaire général en commençant par le paragraphe qui se réfère aux activités de l'Organisation se rapportant à ce thème. Les Conventions universelles ou régionales existantes ou en cours de négociation qui établissent des moyens et des méthodes pour éliminer diverses formes de terrorisme ont pu nous paraître constituer une réponse insuffisante jusqu'à présent. Il est certain que nous devons nous assurer que les instruments en vigueur sont appliqués le plus largement possible et faire tout notre possible pour que les deux conventions qui sont actuellement en cours de négociation soient conclues et adoptées, si possible, au cours de la présente session. On doit se demander néanmoins si

l'adoption d'instruments juridiques traditionnels constitue la réponse adéquate au défi que les terroristes ont lancé à toute l'humanité. Nous pensons qu'il faut adopter de nouvelles démarches afin d'obtenir des résultats plus efficaces et d'encourager tous les gouvernements à participer à cette lutte dont nous ne pourrions sortir vainqueurs que si nous sommes tous fermement déterminés à appliquer ensemble les mesures qui permettront de prévenir et d'éliminer définitivement le terrorisme.

Il est également nécessaire de renforcer la coopération internationale pour lutter contre les deux autres ennemis mondiaux de l'humanité qui sont la pauvreté et la dégradation de l'environnement. Nous prenons acte du fait que l'ONU continue à consacrer des ressources considérables à la lutte contre la pauvreté et que ses institutions oeuvrent en commun pour promouvoir l'essor des pays en développement. Toutefois, les résultats obtenus sont assez maigres et le moment est peut-être venu de chercher d'autres stratégies et d'autres mécanismes qui offrirait davantage de possibilités de parvenir à des résultats plus satisfaisants.

En attendant, nous plaçons nos espoirs dans deux conférences qui vont bientôt se tenir : la réunion de l'Organisation mondiale du commerce à Doha et la conférence sur le financement du développement qui se tiendra au Mexique l'année prochaine. Nous espérons, en particulier, que ces conférences nous conduiront à une véritable libéralisation du commerce international, objectif que les pays en développement ont demandé à maintes reprises du fait de leur conviction que l'élimination à long terme du protectionnisme tournerait à l'avantage de tous.

L'Uruguay note avec préoccupation la lenteur des progrès réalisés dans les pays les moins avancés en matière de développement humain et social. Notre pays appuie, par conséquent, l'adoption de mesures spéciales afin de venir en aide à ces pays, en particulier les mesures proposées dans la déclaration politique et le programme d'action adoptés en mai dernier par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. En même temps nous soulignons la nécessité de ne pas négliger d'aider les pays qui, même s'ils ne comptent pas au nombre des pays les moins avancés, sont toutefois confrontés à de graves problèmes qui retardent ou entravent leur marche vers le développement. Il faut éviter que, faute d'assistance, le processus de développement de ces pays ne prenne

du recul et que leur nombre n'augmente de ce fait. En 1971 la catégorie des pays les moins avancés comprenait 23 pays; en 1981, ils étaient 34; en 1991, 46 et en 2001, 49. Nous devons empêcher leur nombre de continuer à croître.

Le troisième grand ennemi de la planète est la dégradation de l'environnement. Le rapport du Secrétaire général débouche sur deux conclusions. La première est que la santé de la planète ne s'est pas améliorée mais qu'au contraire elle évolue d'une manière qui va nous mener, selon les termes employés dans le rapport, à des « conséquences potentiellement dévastatrices pour le développement humain et la survie de toutes les espèces » (A/56/1, par. 173). Ma délégation a étudié avec soin l'importance de cette terminologie apocalyptique qui indique très nettement la gravité de la situation.

La deuxième conclusion est que si nous nous acheminons vers le désastre annoncé ce n'est pas faute de savoir ce qu'il faut faire. Au cours des 30 dernières années, les lois tant nationales qu'internationales relatives à l'environnement ont connu une prolifération extraordinaire. Mais nous nous trouvons ici confrontés à notre vieil ennemi, c'est à dire nous-mêmes. Les conventions ne sont pas ratifiées ou, si elles le sont, elles ne sont pas appliquées. Les déclarations et les résolutions s'accumulent et tombent dans l'oubli; et tout devient lettre morte car les États refusent de s'acquitter de leurs obligations. Si nous ne changeons pas d'attitude nous laisserons aux générations futures le monde menacé et incertain dans lequel nous vivons à présent. C'est à nous qu'il appartient de le changer.

Les paragraphes 88 et 89 du rapport du Secrétaire général présentent avec concision la situation décourageante du monde face aux graves problèmes qui menacent la paix et la sécurité internationales et affectent le bien-être de l'humanité tout entière. Certains de ces problèmes résultent de catastrophes naturelles mais la majorité d'entre eux sont le résultat de conflits causés par l'homme. Ceci a amené l'ONU à exploiter au maximum sa capacité de faire face à ces problèmes en ayant recours à l'assistance humanitaire et au déploiement d'opérations de maintien de la paix. L'action humanitaire de l'ONU face aux crises résultant de catastrophes naturelles ou aux autres situations d'urgence est fort louable, surtout si l'on tient compte du manque endémique de financement durable dont dispose l'Organisation pour faire face à l'augmentation vertigineuse du nombre de réfugiés, de

personnes déplacées et de victimes en général. Il faut souvent ajouter à cela les restrictions qui limitent l'accès aux zones touchées et les problèmes de sécurité que connaît le personnel humanitaire. Nous notons avec préoccupation que la réponse humanitaire de l'ONU présente encore de sérieuses lacunes en raison du manque de financement et de ce que le Secrétaire général appelle « l'insuffisance apparente des efforts déployés par certaines organisations dans les secteurs qui leur ont été attribués » (ibid., par. 95). Nous aurions souhaité avoir davantage d'informations sur ce point ainsi que sur les mesures que le Secrétaire général doit avoir adoptées pour remédier à ces insuffisances.

À la précédente session nous avons insisté sur la nécessité de renforcer les services d'information et d'analyse de l'Organisation. Dans son rapport sur la prévention des conflits armés (A/55/985), le Secrétaire général examine les progrès obtenus dans ce domaine et formule des recommandations pour intensifier les efforts en cours. Ces actions méritent notre ferme appui et doivent se poursuivre jusqu'à ce que l'Organisation des Nations Unies puisse assurer qu'elle reçoit à temps toute l'information se rapportant aux situations, événements et tendances qui pourraient avoir des répercussions internationales afin qu'il lui soit possible de prendre des mesures préventives.

Nous notons avec satisfaction que le Secrétaire général a déjà engagé un processus d'amélioration de la capacité de maintien de la paix de l'Organisation et qu'il a adopté ou compte adopter une série de mesures qui sont énumérées au paragraphe 45 de son rapport. Le Secrétaire général, toutefois, met en garde contre le fait que l'accroissement des capacités de maintien de la paix des pays africains ne doit pas entraîner une réduction de la participation des États originaires d'autres régions aux opérations de maintien de la paix menées sur ce continent.

Notre pays, qui est un des principaux fournisseurs de troupes et d'équipement en République démocratique du Congo et qui compte des observateurs civils et militaires dans de nombreuses opérations en Afrique et dans d'autres régions, se félicite des efforts du Secrétaire général pour mettre en place des structures efficaces au service des milliers de personnes qui risquent chaque jour leur vie dans des situations de danger croissant et où la protection de la population civile, surtout des femmes et des enfants, a une importance particulière.

Mais, en tant que contributeur important aux opérations de maintien de la paix, l'Uruguay est alarmé par la diminution du volume des ressources mises à la disposition des missions de maintien de la paix en Afrique. Les contingents de mon pays ont assumé un rôle très important en République démocratique du Congo s'agissant de garantir une meilleure sécurité à la population civile et d'assurer la réouverture pacifique des voies fluviales. Pour cette raison, nous considérons très opportun l'appel du Secrétaire général et du Comité spécial des opérations de maintien de la paix à s'activer et à renforcer la coopération et la coordination de tout le système.

**M. Sun** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je commencerai ma déclaration sur une triste note. Près de deux semaines se sont écoulées depuis la terrible attaque terroriste du 11 septembre, mais les blessures qu'elle a infligées au pays d'accueil sont tellement profondes que nous restons tous, à ce jour, profondément traumatisés. Par conséquent, je pense que ce n'est que normal de d'abord partager brièvement mes pensées sur le terrorisme.

L'attaque terroriste, qui est survenue le jour d'ouverture de cette session de l'Assemblée générale, a envoyé une onde de choc terrifiante dans le monde entier et a pris par surprise toute la planète. Nous devons demeurer très fermes dans la lutte contre ces attaques terroristes, car elles constituent une menace non seulement contre les États-Unis, mais contre la communauté internationale tout entière.

Nous nous félicitons des mesures rapides prises par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, qui ont adopté des résolutions condamnant l'attaque en plein milieu d'une interruption imprévue du programme de réunions. Ma délégation espère que l'ONU continuera de jouer un rôle central pour éliminer le terrorisme international.

Nous précisons notre position sur le terrorisme lors de la prochaine séance plénière consacrée à ce sujet, mais je voudrais dire une chose clairement : chacun d'entre nous pourrait se trouver victime du terrorisme à tout moment. Donc, cette sorte de terrorisme constitue un affront autodestructeur à la dignité de l'humanité et à la civilisation, et devrait être puni et éliminé par tous les moyens.

Je passe maintenant à notre sujet principal, le rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/56/1). Ce qui a rendu la cinquante-

cinquième session de l'Assemblée générale unique a été le fait qu'elle a été caractérisée principalement par le Sommet du Millénaire. En effet, le suivi de la Déclaration du Millénaire a été le thème principal de nos débats dans tout le système des Nations Unies au cours de l'année dernière, et une grande partie de l'activité de l'ONU s'est déroulée dans le contexte du suivi du Sommet du Millénaire.

Naturellement, on pourrait croire que notre débat sur le point 10 de l'ordre du jour, sur le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, se concentrera sur le suivi du Sommet du Millénaire. Toutefois, en plus du rapport annuel, cette année, nous disposons également du rapport intitulé « Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire » (A/56/326), qui a été publié la semaine dernière. Puisque ce plan de campagne offre un programme d'action concret pour atteindre les objectifs ambitieux définis dans la Déclaration du Millénaire, j'attends avec intérêt de pouvoir discuter des mesures de suivi à un moment donné dans le futur.

Avant d'examiner certaines des questions traitées dans le rapport annuel, je voudrais transmettre mes sincères félicitations à M. Kofi Annan pour sa réélection au poste de Secrétaire général. L'élection de M. Kofi Annan pour un second mandat témoigne du caractère exemplaire de sa direction de cette institution mondiale au cours des cinq dernières années. Je n'ai aucun doute quant au fait qu'avec la confiance bien méritée de la communauté internationale et avec sa vision et son extraordinaire esprit d'initiative, M. Annan continuera à diriger avec succès l'ONU pendant cinq années de plus.

Je trouve très encourageant que les États Membres aient promis à de nombreuses reprises, y compris lors du Sommet du Millénaire, de faire passer les activités de l'ONU dans le domaine de la paix et la sécurité internationales d'une culture de réaction à une culture de prévention. Dans ce contexte, ma délégation se félicite de la volonté collective de tous les États Membres de continuer à développer la capacité de l'ONU de traiter des causes profondes des conflits.

Nous sommes extrêmement satisfaits qu'à la suite d'un examen complet, durant la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305) présidé par M. Lakhdar Brahimi, un effort sincère soit maintenant en cours pour mettre en oeuvre

les recommandations de ce rapport. En raison des aspects multiples des conflits actuels, il est extrêmement difficile de trouver une solution simple et universellement applicable. Par conséquent, je crois opportun que le Secrétaire général continue d'augmenter les missions d'établissement des faits interdisciplinaires et de dépêcher des envoyés et représentants spéciaux dans leurs régions respectives, tout en encourageant les organisations régionales à jouer un rôle plus actif dans cet effort. Nous nous félicitons des efforts renouvelés de l'ONU pour chercher des approches multidisciplinaires, intégrées à la prévention des conflits, et nous notons qu'il y a eu des progrès remarquables dans ce domaine.

Dans ma propre région, le plein appui des États Membres au sommet historique intercoréen, exprimé par la résolution 55/11, adoptée par consensus à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, a contribué aux progrès de la paix dans la péninsule coréenne. Avec ce soutien, la République de Corée continuera de faire des efforts pour faire progresser la paix et la réconciliation. Nous apprécions l'intérêt continu du Secrétaire général à l'égard de ce processus dans la péninsule, reflété très récemment dans la déclaration où il se félicite de la reprise des pourparlers ministériels entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée. Ma délégation se félicite de la détermination qu'il a exprimée de chercher les moyens de contribuer au rapprochement intercoréen et d'autres développements positifs intervenus dans la péninsule coréenne.

Dans le domaine du désarmement, nous partageons l'évaluation du Secrétaire général : le niveau de coopération internationale en matière de désarmement demeure décevant. Mais puisque les négociations multilatérales de désarmement dépendent largement de la situation actuelle en matière de sécurité internationale, nous ne devons pas perdre de vue les vertus de patience et d'optimisme. Dans ce contexte, ma délégation espère que les travaux de la Première Commission se dérouleront d'une façon plus constructive.

Dans le domaine du développement, l'adoption à l'unanimité de la Déclaration du Millénaire, l'an dernier, a indiqué un engagement politique de haut niveau en faveur de l'aide internationale au développement et des progrès en matière d'environnement. Je me réjouis du rôle moteur joué par l'ONU dans ce domaine au cours de l'année passée.

Nous notons tout particulièrement deux suivi aux réunions historiques tenues dans le domaine de la coopération économique internationale menée par l'ONU : la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les établissements humains. Je me réjouis également de la réussite des processus préparatoires à la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable.

J'estime qu'il convient d'envisager une démarche bien centrée sur les questions de développement, visant surtout à combler le fossé numérique et à promouvoir le développement en Afrique. De plus, je pense que les efforts que déploie l'ONU, sous la direction du Secrétaire général, afin de renforcer ses relations avec les institutions de Bretton Woods et le secteur privé sont très opportuns et justifiés. J'espère que des progrès additionnels se concrétiseront dans ce domaine de coopération relativement nouveau.

Au moment où nous approchons d'événements internationaux importants comme la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable, j'espère que les débats sur les questions économiques et environnementales au cours de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale seront plus animés que jamais.

L'ONU a fait beaucoup de progrès dans le domaine des droits de l'homme, avec l'adoption du Protocole facultatif de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et des deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant.

De plus, la récente session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi du Sommet mondial sur le développement social, ainsi que les sessions extraordinaires sur l'habitat et le VIH/sida, ont renforcé davantage le rôle de l'ONU dans le domaine du respect des droits de l'homme et du développement social dans le monde.

La session extraordinaire consacrée aux enfants a été reportée à la suite de l'attaque terroriste du 11 septembre. Il ne fait aucun doute que l'élan découlant du processus préparatoire se poursuivra, de sorte que, lorsqu'elle aura lieu, cette session extraordinaire s'avèrera un jalon important dans les efforts

internationaux visant à faire du monde un lieu convenable pour les enfants.

J'apprécie hautement l'assistance humanitaire fournie par les institutions humanitaires de l'ONU au cours de l'année écoulée, et je me félicite de l'amélioration de la coordination au sein de la communauté humanitaire. Étant donné que cette année marque le dixième anniversaire de la création d'un mécanisme d'assistance humanitaire au sein de l'ONU, il convient de mettre davantage l'accent sur l'évaluation globale des activités humanitaires et sur la réorganisation éventuelle de ces mécanismes.

Il est essentiel d'obtenir des fonds suffisants pour assurer le succès des opérations humanitaires. Les États Membres doivent porter une attention particulière à la tendance actuelle à la baisse des ressources financières, et le Secrétariat doit explorer d'autres possibilités afin d'optimiser l'allocation des ressources aux institutions.

Enfin, je voudrais aborder brièvement le sujet du partenariat mondial. Il convient de noter que le rapport de cette année traite du partenariat dans un chapitre particulier. Le fait d'avoir consacré un chapitre à cette question reflète la prise de conscience progressive au sein du système de l'ONU de l'importance croissante d'établir des partenariats mondiaux avec la société civile : communauté des affaires, monde universitaire et organisations non gouvernementales.

En incorporant les apports et les ressources de la société civile dans ses propres travaux, l'ONU peut devenir plus pertinente et plus responsable face au public. À cet égard, nous nous félicitons de la démarche adoptée cette année, et nous espérons qu'elle se poursuivra dans les années à venir.

**M. Listre** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, tout d'abord, remercier le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de l'Organisation, publié sous la cote A/56/1. La référence faite dans ce document à un panorama international caractérisé par un fort contraste entre les événements encourageants et les menaces dangereuses a malheureusement été confirmée il y a deux semaines, lorsque le terrorisme international s'est de nouveau manifesté de la manière la plus féroce. On ne peut que condamner ces attaques, et manifester notre solidarité avec les victimes, ainsi qu'avec le Gouvernement et le peuple des États-Unis.

Cet événement brutal confirme la nécessité de renforcer l'ONU, qui est le seul organisme de caractère

universel en mesure de relever les nouveaux défis auxquels l'humanité est confrontée. Cet événement malheureux a mis en évidence de manière dramatique le fait que, compte tenu des niveaux de communication et d'échanges sous-jacents au phénomène de la mondialisation, aucune des questions cruciales auxquelles nous devons faire face ne peut être réglée uniquement à l'échelle nationale, comme le Secrétaire général l'a d'ailleurs signalé à juste titre.

Le débat annuel sur le rapport du Secrétaire général nous donne la possibilité de réfléchir d'une manière générale et claire sur les aspects très divers des tâches de notre Organisation, en évitant de sombrer dans la fragmentation presque obligatoire qu'exige le traitement particulier de chacun de ces aspects. En ce sens, notre première observation a trait à l'importance de maintenir la dynamique existante entre paix et sécurité, droits de l'homme et développement.

Au cours de l'Assemblée du Millénaire, le Président de la République argentine, M. Fernando de la Rúa, a souligné le lien qui existe entre la pauvreté et les conflits, entre le manque de développement et l'instabilité, ainsi que la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de nombreuses crises actuelles. À cet égard, nous estimons qu'il est essentiel de poursuivre sans relâche les efforts déployés par l'Organisation et les États Membres dans le cadre de la lutte visant à éliminer la pauvreté. En poussant encore plus loin cette analyse, nous sommes d'avis que seules des sociétés nationales stables peuvent servir à cimenter un ordre international dans lequel règne la paix et la sécurité.

Pour créer ces sociétés, en plus du développement économique et social nécessaire, nous souscrivons à l'opinion du Secrétaire général sur l'importance de continuer de respecter la souveraineté populaire, la responsabilité des dirigeants, les droits de l'individu et la primauté du droit. C'est en nous fondant sur des sociétés nationales démocratiques, plurielles et tolérantes, que nous pouvons aspirer au respect de l'état de droit dans les relations internationales. Par conséquent, nous signalons notre préoccupation à l'égard du fossé existant entre les normes des droits de l'homme et leur application, et nous saluons le travail effectué par la Commission des droits de l'homme pour combler ce fossé et faire en sorte que ces droits soient universellement respectés.

Nous appuyons sans réserve l'accent mis par le Secrétaire général sur l'élaboration d'un plan d'action

pour la consolidation de la paix. Nous estimons qu'une culture de prévention des conflits qui tienne compte des problèmes sociaux, économiques et politiques de manière générale peut constituer un des instruments les plus efficaces pour atteindre les objectifs de l'Organisation en matière de paix et de sécurité.

En ce qui concerne le maintien de la paix, nous appuyons l'élaboration de mandats réalistes, fondés sur une stratégie commune, et nous réaffirmons notre appui aux tâches indispensables accomplies dans le cadre des opérations de maintien de la paix de l'Organisation. L'Argentine continuera de participer à ces opérations, comme elle le fait depuis 50 ans, en dépit des restrictions imposées par les difficultés financières que connaît mon pays.

En matière de désarmement, mon pays continuera inlassablement de préconiser que tous les États renoncent à leurs armes de destruction massive et veillent activement à garantir le respect des obligations figurant dans divers traités y afférents afin que ces derniers deviennent universels.

Nous sommes également préoccupés par l'accumulation excessive et déstabilisatrice des armes conventionnelles, et en particulier des armes légères; c'est pourquoi nous continuerons d'appuyer les progrès dans ce domaine une rapide mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui a été adopté en juillet dernier.

Dans le domaine humanitaire, je voudrais réaffirmer que la République argentine se félicite vivement des activités déployées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les différents organes des Nations Unies chargés des affaires humanitaires. En même temps, je voudrais exprimer la préoccupation de mon gouvernement face à la poursuite des attaques perpétrées contre le personnel humanitaire, et exprimer nos condoléances et notre solidarité aux familles et aux amis des victimes de ces attaques.

Nous pensons qu'il est indispensable d'accroître la protection, dans les conflits armés, des populations civiles qui continuent d'être la cible principale et innocente desdites attaques. Un grand nombre de victimes appartiennent aux groupes les plus vulnérables, tels que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les femmes et les enfants. C'est pourquoi le moment est venu d'appliquer

les recommandations du Secrétaire général, en particulier les plus urgentes, sur la base des résolutions 1265 (1999) et 1296 (2000) du Conseil de sécurité.

Nous pensons que le Secrétaire général a eu raison d'inclure dans ses rapports, depuis quelques années déjà, la Cour internationale de Justice et les Tribunaux internationaux dans le chapitre qui traite de l'ordre juridique international et des droits de l'homme. L'Argentine a participé pleinement et sans discontinuer aux initiatives internationales lancées il y a plusieurs années en vue de créer une Cour pénale internationale susceptible de combler le vide juridique qui existe actuellement dans le domaine du jugement et de la répression des crimes hors série. Nous attendons avec intérêt l'entrée en vigueur du statut de la Cour et nous nous engageons à appuyer dans l'avenir les activités de la Cour.

En outre, mon pays souhaite indiquer qu'il se félicite de l'entrée en vigueur, le 22 décembre 2000, du Protocole facultatif de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et il espère que pourront bientôt entrer en vigueur les deux Protocoles facultatifs de la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous voudrions également souligner, comme le fait le Secrétaire général dans son rapport, que nous approuvons la résolution relative à l'accès aux médicaments dans le contexte de pandémies telles que le VIH/sida.

En matière de développement durable, nous appuyons le processus préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable, auquel nous participons activement, aux niveaux tant régional que mondial. Nous appuyons sans réserve le renforcement des régimes multilatéraux de protection de l'environnement.

Enfin, je ne voudrais pas oublier de dire que, concernant le fonctionnement de l'Organisation, nous pensons que l'approbation de la résolution relative à la réforme d'ensemble de la gestion des ressources humaines, après de longues négociations souvent très difficiles, est sans doute, de même que les décisions concernant les barèmes de contribution, une des décisions les plus importantes adoptées pendant la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Cette approbation permettra au Secrétariat d'assouplir et d'améliorer la gestion des ressources humaines, tout en protégeant comme il convient le personnel qui,

comme nous l'avons dit quand cette question était à l'étude, constitue l'atout le plus précieux de cette Organisation.

**M. Manolo** (Philippines) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection bien méritée. J'aimerais également transmettre les très sincères condoléances de mon gouvernement au peuple de la ville de New York et aux États-Unis à la suite de l'attaque terroriste barbare lancée il y a presque deux semaines.

Ma délégation souhaiterait également remercier le Secrétaire général de son rapport complet, substantiel et opportun sur l'activité de l'Organisation. Toutefois, étant donné le temps limité qui m'est imparti, je limiterai mes remarques à quelques-unes des questions évoquées dans le rapport.

Au chapitre I du rapport, le Secrétaire général décrit ses efforts en vue de faire passer l'ONU d'une culture de réaction à une culture de prévention. Nous appuyons ces efforts parce qu'à notre avis, la meilleure façon de réagir face à ces crises consiste à les déceler avant qu'elles ne se produisent. La prévention des conflits est, par définition, l'approche la plus efficace pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Toutefois, la prévention des conflits nécessite un bon travail de renseignement et d'analyse et, dans le meilleur des cas, doit aborder les causes profondes d'un conflit potentiel. Les mesures de prévention des conflits prises par l'ONU doivent l'être conformément aux principes de la Charte et tenir compte du contexte historique des situations traitées.

Le Secrétaire général note également que dans la plupart des cas, les mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies comportent désormais des activités telles que les secours humanitaires, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants. Ceci montre clairement la nécessité d'une coordination et d'une consultation institutionnalisées entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents, notamment en ce qui concerne les mandats et les ressources requises.

Pour ce qui est du désarmement nucléaire, nous devons poursuivre les travaux en vue de l'universalité du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les Philippines sont Parties à ces traités et ont récemment ratifié le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, s'acquittant

ainsi de leur obligation constitutionnelle de faire en sorte d'être exemptes d'armes nucléaires. La communauté internationale doit s'attacher à mettre en oeuvre la décision du Sommet du Millénaire de faire face aux dangers nucléaires de manière globale.

En raison de la propagation incontrôlée et de l'accumulation déstabilisatrice et excessive des armes légères, le monde continue de subir quotidiennement douleurs, souffrances et mort. Nous nous félicitons donc du Programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Les Philippines ont adopté et mis en oeuvre des mesures et examiné des possibilités de coopération régionale et internationale dans le droit fil des objectifs du Programme. Nous attendons ainsi avec intérêt l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action, et nous invitons instamment les États Membres à tenir compte de l'appel du Secrétaire général visant à poursuivre les travaux sur les questions pour lesquelles nous ne sommes pas parvenus à un consensus, et à donner suite aux recommandations clefs de la Conférence.

Bien que le rapport du Secrétaire général ne consacre pas de chapitre particulier au terrorisme, les actes terroristes continuent de menacer la paix et la sécurité internationales. Nous devons donc, à l'ONU, faire avancer sans plus tarder nos travaux sur le terrorisme. Nous attendons avec intérêt le débat de la semaine prochaine, qui fera fonction de catalyseur.

Nous partageons également l'appui du Secrétaire général à l'élaboration continue de la notion de sanctions ciblées, de façon à aborder le problème des effets négatifs des sanctions sur les populations innocentes.

Ma délégation souhaite souligner l'importance de la coopération entre le système des Nations Unies et les organisations régionales afin d'accroître la capacité de ces dernières de réagir face à des catastrophes naturelles. En même temps, les interventions humanitaires destinées à protéger les civils touchés par les conflits armés nécessitent la coopération active des parties concernées et des acteurs internationaux. Néanmoins, les actions humanitaires traitent des conséquences des catastrophes, et non pas de leurs causes. L'action humanitaire ne doit pas se substituer au traitement des causes des conflits.

Le chapitre du rapport sur la coopération pour le développement fait écho à la volonté exprimée lors du

Sommet du Millénaire de faire la guerre à la pauvreté, de faire du droit au développement une réalité pour tous et de faire en sorte que la mondialisation soit un phénomène inclusif et équitable. À cet égard, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que la croissance économique doit prendre de la vitesse dans les pays en développement si nous voulons atteindre les objectifs de développement et d'élimination de la pauvreté.

Nous nous félicitons de l'augmentation du nombre des membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, avec la récente adhésion de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de l'Organisation mondiale de la santé. Une plus grande coordination permettra en effet un acheminement plus efficace de l'aide au développement.

Nous sommes convaincus que le processus de financement du développement devrait déboucher sur un nouveau cadre global de coopération pour le développement étayé par une ferme volonté politique et des ressources financières suffisantes.

Nous ferons de notre mieux pour contribuer à la mise en oeuvre efficace du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Nous appelons le système des Nations Unies à jouer un rôle de catalyseur dans la mobilisation des ressources au service du développement en Afrique.

Lors du Sommet mondial pour le développement durable, qui se tiendra l'an prochain, l'allègement de la pauvreté mondiale et la nécessité d'assurer l'avenir des générations futures devraient sous-tendre notre examen des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des engagements issus de la Conférence de Rio.

Nous notons avec plaisir que le Secrétaire général a accordé la priorité à la promotion de l'égalité des chances pour les personnes handicapées. Les Philippines sont bien conscientes de la responsabilité que nous avons de mettre en valeur les capacités de ces personnes et de les intégrer totalement dans la société.

Mon gouvernement est également déterminé à faire progresser le statut économique, social et politique et les droits des femmes. Les inégalités entre les sexes est une question qui doit être examinée au

sein de l'ONU dans le cadre du renforcement du pouvoir d'action des femmes.

Les problèmes rencontrés par les travailleuses migrantes sont également une importante source de préoccupation. Nous espérons que la présente session va prendre les mesures qui s'imposent pour combattre la violence contre les travailleuses migrantes.

Le rapport du Secrétaire général met l'accent sur la réforme de l'administration et de la gestion et sur la discipline budgétaire à l'Organisation des Nations Unies. Nous appuyons les efforts déployés visant à assurer une utilisation plus efficace des ressources humaines et financières de l'Organisation, mais il ne faut pas perdre de vue également la nécessité de renforcer la contribution politique que l'ONU apporte, notamment au sein de l'Assemblée générale, à la paix internationale, à la sécurité et au développement – d'où l'importance d'une revitalisation de l'Assemblée générale et d'une réforme du Conseil de sécurité.

Enfin, la résolution relative à la revitalisation de l'Assemblée générale qui a été adoptée à la dernière session vise à faciliter l'application de la décision contenue dans la résolution 51/241 de l'Assemblée générale, qui invite le Président de l'Assemblée générale à faire le point du débat consacré au rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Nous espérons que le Président pourra prendre les mesures qui s'imposent dans ce domaine au cours de la présente session.

**M. Aboul Gheit** (Égypte) (*parle en arabe*) : J'aimerais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son important rapport sur l'activité de l'Organisation au cours de l'année écoulée. Je tiens également à saisir cette occasion pour le remercier des efforts inlassables qu'il déploie au service des buts et objectifs de l'Organisation des Nations Unies – qu'ils soient politiques, diplomatiques ou liés au développement social et économique ou à toute autre question d'importance capitale pour la communauté internationale.

Il n'est pas étonnant que les attentats terroristes criminels commis le 11 septembre contre les États-Unis jettent une ombre sur toutes les conférences internationales qui se tiendront dans leur sillage, en particulier sous l'égide de l'ONU, étant donné l'impact qu'ils auront, selon toute vraisemblance, sur l'ordre du jour international dans les jours à venir.

Les problèmes, les crises et les conflits que le Secrétaire général examine dans son rapport ont eu un retentissement mondial bien avant le 11 septembre et continueront certainement de nous occuper pendant longtemps, mais nous ne pouvons pas minimiser l'impact de ces actes de terrorisme sur la manière dont nous abordons ensemble, individuellement ou collectivement, certaines de ces crises. Cet attentat terroriste contre la puissance la plus importante du monde prouve, dans le cadre des activités multilatérales, la présence d'une véritable faille structurelle dans le système de sécurité collectif établi par les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies.

Un sérieux effort collectif de réflexion et d'imagination, notamment, va être nécessaire pour remédier à cette situation. Il va également falloir intensifier les efforts pour s'attaquer comme il convient aux causes profondes des conflits qui donnent lieu à des actes de terrorisme aussi destructeurs comme ceux que nous avons vus. Nous devons en outre renforcer nos capacités et notre coordination dans le domaine de la prévention des conflits et ce, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Le rapport du Secrétaire général aborde nombre des situations de crise auxquelles le monde est actuellement confronté. J'aimerais faire quelques brèves observations sur certaines des questions auxquelles ma délégation attache une importance particulière.

J'aimerais tout d'abord mentionner les efforts méritoires que le Secrétaire général déploie, avec d'autres dirigeants mondiaux, en vue de contenir la situation explosive au Moyen-Orient, qui est due essentiellement à la poursuite de l'occupation militaire israélienne des territoires palestiniens. L'Égypte exhorte le Secrétaire général à intensifier ses efforts et à multiplier ses contacts avec l'ensemble des parties influentes concernées afin de prévenir toute nouvelle escalade du conflit dans cette région clef du monde, compte tenu, en particulier, de la situation particulièrement tendue que nous connaissons maintenant.

Deuxièmement, la communauté internationale, représentée par le système des Nations Unies, doit traduire l'intérêt qu'elle porte à la sécurité et à la stabilité de l'Afrique et à la prospérité de son peuple par des mesures spécifiques aboutissant à des résultats

concrets. Elle doit également surveiller et évaluer l'efficacité des diverses mesures qui ont déjà été prises en faveur de l'Afrique.

Il importe également que chacun sache que l'Afrique, en entérinant la nouvelle Initiative africaine au Sommet de Lusaka, a fixé ses priorités et qu'elle a conçu un plan de campagne à court, moyen et long termes, permettant à la communauté internationale de prendre des mesures, en total partenariat avec les pays de ce continent, pour traduire son intérêt pour l'Afrique en une réalité concrète et tangible. Cela permettra d'éteindre les foyers de conflits et de promouvoir le respect pour la démocratie et la bonne gouvernance dans les pays africains. De même, les peuples de ces pays seront en mesure de jouir, sur le plan financier et sur celui du développement, des bienfaits de la mondialisation, dont ils ont été jusqu'à présent privés.

Troisièmement, il ne fait pas de doute que la question des droits de l'homme constitue une des pierres angulaires du monde d'aujourd'hui. À cet égard, le Secrétaire général évoque dans son rapport l'importance du fossé qui sépare les normes existant en matière de droits de l'homme et leur application, avec l'énorme problème que cela continue de représenter pour l'ONU.

En fait, l'existence de ce fossé préoccupe non seulement l'ONU, mais également l'ensemble de la communauté internationale. Celle-ci devra intensifier ses efforts pour promouvoir un vaste ensemble de droits de l'homme – qui ne doivent pas se limiter aux droits civils et politiques mais s'étendre également aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi qu'au droit au développement.

Quatrièmement, au sujet de l'action internationale en matière de désarmement, le paragraphe 75 du rapport parle de la persistance de divergences de vues entre les États au sujet des priorités en matière de désarmement. Nous avons constaté ces divergences dans les positions d'un certain nombre d'États, dont les cinq puissances nucléaires.

Comme la grande majorité des États, nous réitérons notre attachement aux priorités dans le domaine du désarmement, qui ont été clairement définies dans le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, de 1978, au cours de laquelle la priorité absolue a été accordée au désarmement nucléaire, suivi

des autres armes de destruction massive et des armes classiques.

Nous soulignons le fait que ces priorités qui ont fait l'objet d'un accord continueront de guider nos travaux jusqu'à la réalisation des objectifs fixés. Mais nous notons avec inquiétude que cette divergence de vues en matière de priorités, quoique limitée, commence à avoir une influence négative sur les efforts internationaux de désarmement et à saper tout acquis potentiel dans ce domaine important.

Cinquièmement, ma délégation insiste sur le fait que l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable pour tous représentent une responsabilité commune qui doit être assumée tant par les pays du Nord que par ceux du Sud. Tout en saluant l'adoption d'une démarche axée sur les droits de l'homme dans l'action commune visant à lutter contre la pauvreté, cette démarche continuera d'être insuffisante si elle se limite au niveau national, et néglige la dimension internationale et les incidences de l'absence de démocratie dans les mécanismes internationaux de prise de décisions, notamment au plan économique. Cette situation contribue à l'aggravation du fossé économique entre les États, et il est donc important que notre démarche soit dictée par ce qui a été convenu dans la Déclaration du Millénaire : l'importance d'une bonne gouvernance à l'échelle nationale et internationale.

Sixièmement, s'agissant de la question de l'emploi des jeunes, nous sommes convaincus qu'il est urgent, comme cela est indiqué dans divers rapports du Secrétaire général, de trouver des possibilités d'emploi appropriées pour plus de 70 millions de jeunes garçons et filles. Je voudrais dire que l'Égypte accueillera, en septembre 2002 à Alexandrie, le sommet pour l'emploi des jeunes, rencontre qui traitera des divers moyens et stratégies permettant d'assurer l'emploi des jeunes. Je demande à tous les États de contribuer, par une participation effective, au succès de cette rencontre sans précédent, en vue d'identifier des solutions durables et concrètes à ce problème, devenu une source de préoccupation tant pour les pays développés que pour les pays en développement.

Ce sont là les observations que ma délégation voulait faire sur certains des points traités dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Nous remercions une fois de plus le Secrétaire général et le Secrétariat pour les efforts

qu'ils déploient au service des États Membres, et en vue de la réalisation des buts et principes de la Charte.

**M. Rivero** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais féliciter le Président de son élection et saluer et féliciter ses collègues du Bureau.

New York et Washington ont été l'objet d'une attaque cruelle et démente. Cette attaque visait les buts et principes de notre Organisation ainsi que le système interaméricain. C'est pourquoi tous les États du continent américain, réunis dernièrement à Washington, ont pris des mesures pour rechercher, arrêter, traduire en justice, punir et extraditer sans délai tous les terroristes.

En outre, le Pérou a lancé un appel au système interaméricain pour qu'il adopte une convention contre le terrorisme. Le Pérou qui, depuis plus d'une décennie, souffre des ravages du terrorisme – avec 25 000 morts et des milliards de dollars de dégâts matériels – combattrait toujours ce phénomène. Ces actes de terrorisme figurent parmi les formes les plus brutales de violation des droits de l'homme et du droit international, et d'atteinte au monde civilisé. Ils constituent une attaque contre l'ensemble des libertés fondamentales et contre les bases mêmes de nos démocraties.

Le Pérou est absolument convaincu de la nécessité urgente de prendre des mesures résolues pour éliminer le terrorisme, par des efforts communs de toute la communauté internationale. Le Pérou estime qu'il est très important que nous achevions, dès que possible, nos négociations sur une convention des Nations Unies contre le terrorisme international, et que tous les États adhèrent le plus strictement possible aux diverses conventions spécifiques de lutte contre le terrorisme, qui ont été adoptées par l'Organisation.

Je voudrais féliciter le Secrétaire général de son rapport et des mesures importantes que l'Organisation des Nations Unies a prises au cours de l'année écoulée dans l'exercice de ses responsabilités dans le domaine du maintien de la paix et de la stabilité internationales et dans la promotion du développement et du bien-être de tous les peuples. Comme elle l'a déjà indiqué, ma délégation est fermement attachée aux efforts visant à renforcer la capacité de l'Organisation dans la planification stratégique, normative et opérationnelle du maintien de la paix. Nous encourageons tous les efforts visant à parvenir à un consensus final sur les recommandations du rapport Brahimi. Nous espérons

que ce consensus se réalisera et que les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits seront mises en oeuvre dès que possible.

Nous convenons de la nécessité de passer d'une culture de réaction à une culture de prévention, avec des mécanismes appropriés traitant des causes profondes des conflits. Nous estimons que les approches régionales et sous-régionales peuvent être très utiles pour élaborer des stratégies efficaces en vue du règlement de situations d'urgence complexes. Ces stratégies doivent s'appuyer sur des concepts et programmes opérationnels très bien définis.

Nous sommes convaincus que pour instaurer cette culture de prévention des conflits, nous devons utiliser de la façon la plus efficace possible les ressources limitées dont dispose l'Organisation. Nous devons préserver sa stabilité budgétaire et éviter d'exercer sur les pays pauvres des pressions financières insupportables. La révision récente du barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses liées aux opérations de maintien de la paix s'est traduite par une augmentation importante des contributions à la charge des pays en développement, y compris le Pérou.

Avant tout, une culture de prévention des conflits signifie que les dépenses en matière d'armements doivent être réduites, que les dangers liés à la course aux armements doivent être éliminés, et que des ressources doivent être allouées pour éliminer progressivement la pauvreté. Il ne fait pas de doute que nous devons faire des progrès sur ce plan. Nous devons enfin commencer à nous engager dans la coopération internationale pour le contrôle des armes, cela dans le cadre des Nations Unies. Une telle coopération est aussi importante pour les régions du monde en développement. Le Pérou a proposé une initiative pour geler les armements offensifs en Amérique du Sud, et poursuit actuellement des entretiens avec des pays amis. Nous pensons que le contrôle des armements en Amérique du Sud est un des fondements de la lutte contre la pauvreté.

À cause de sa relation directe avec le trafic illicite des drogues, la violence urbaine et la nature auto-entretenu des conflits violents, nous devons continuer à porter une attention particulière au trafic illicite des armes légères. Le Programme d'action adopté à la Conférence qui s'est tenue en juillet dernier a certainement constitué un pas dans la bonne direction,

mais nous pensons que c'est le moins qu'il convient de faire. Il faut maintenant le compléter par des négociations sur des instruments internationaux juridiquement contraignants, qui permettront de suivre la trace des armes légères et de réglementer les activités de courtage.

L'Organisation ne peut ni ne doit tenter d'assumer à elle seule la responsabilité qu'ont les États de construire des bases solides pour leur développement et leur stabilité. Le Pérou est conscient que la plus grande responsabilité des États consiste à créer un secteur privé dynamique et vigoureux, et une société démocratique et libre, qui assure un respect total de la jouissance des droits de l'homme, une bonne gouvernance, l'état de droit et des élections libres et équitables. Nous avons acquis cette conviction par notre propre expérience car, comme le remarque le Secrétaire général, nous avons dû lutter pour préserver notre société démocratique et nos institutions. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'Organisation des Nations Unies de l'assistance qui nous a été donnée pour l'organisation de nos élections générales en mai 2001.

Il n'y a pas d'autre voie que le respect de la personne humaine. Mais les droits de l'homme sont violés dans de nombreuses régions du monde avec une barbarie sans précédent. Nous espérons que les recommandations sur la protection des civils dans les conflits armés, faites par le Secrétaire général à l'Assemblée générale dans son rapport, seront effectivement prises en compte et mises en oeuvre. Nous devons renforcer le cadre politique et juridique international, afin d'apporter une meilleure protection des civils et faire en sorte que les groupes armés respectent le droit international humanitaire.

Chaque État Membre de l'Organisation devrait avoir l'obligation morale et juridique de reconnaître qu'il ne saurait y avoir d'impunité pour les responsables de crimes de guerre ou de violations systématiques des droits de l'homme. Je suis heureux d'annoncer que le Pérou vient juste de ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, ce qui démontre notre ferme attachement aux efforts des Nations Unies pour renforcer le droit international et assurer l'entière protection des droits et des libertés fondamentales de la personne.

La plus grande tâche à laquelle doit faire face la communauté internationale XXI<sup>e</sup> siècle est

l'élimination de la misère. Plus de 4 milliards d'hommes et de femmes vivent aujourd'hui avec 2 ou 3 dollars par jour. Quel sorte de marché mondial peut-il y avoir dans ces conditions? Comment les conflits internationaux peuvent-ils être évités en de telles circonstances? Nous approuvons la déclaration du Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation : la lutte contre la pauvreté implique des mesures diverses, allant de l'amélioration de l'accès aux services sociaux, à l'égalité des sexes, au respect des droits de l'homme, jusqu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication. Nous approuvons également les observations du Secrétaire général sur la santé. Il est clair qu'aucun problème n'a autant d'impact négatif sur l'avenir de tant de vies humaines que le problème du VIH/sida et des maladies qui y sont liées.

Le Secrétaire général décrit quelques unes des mesures encourageantes prises par le système des Nations Unies. Aussi encourageantes qu'elles soient, ces actions sont loin de suffire aux besoins des pays les moins énoncés. Pour atteindre seulement les objectifs principaux dégagés au Sommet du Millénaire, il faudrait 50 milliards de dollars supplémentaires par an, plus 4 milliards par ans pour l'assistance humanitaire, et encore 20 milliards pour faire face aux besoins mondiaux en matière de travaux publics. Nous faisons face sans aucun doute à un défi gigantesque, qui ne peut être relevé que si le monde commence à comprendre que nous faisons tous partie de la race humaine. Cela ne sera pas facile, mais c'est indispensable.

**M. Valdivieso** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer mon intervention à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale en remerciant tout particulièrement le Secrétaire général pour la préparation et la présentation de son rapport sur l'activité de l'Organisation, publié sous la cote A/56/1.

Je voudrais d'emblée, réitérer notre sympathie et nos condoléances sincères au pays hôte à la suite de l'attentat terroriste qui s'est produit le 11 septembre et faire part de notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement des États-Unis, qui ont été victimes de l'atteinte la plus grave à leur sécurité, à leurs droits de l'homme et à leur droit à la paix. Cet événement attire l'attention de l'Organisation des Nations Unies et de ses membres sur la nécessité d'adopter des mesures concrètes et efficaces pour s'assurer que ceux qui ont commis ces attentats terroristes soient poursuivis et

traduits en justice et que nous agissions de concert pour éliminer ce fléau terrible de l'humanité et prévenir de nouveaux actes de terrorisme qui mettent en péril la paix et la sécurité internationales.

Dans l'esprit constructif dont les États Membres de cette Organisation doivent faire preuve dans des moments comme celui-ci, je suis préoccupé par le fait que le rapport du Secrétaire général n'accorde pas une importance suffisante au phénomène du terrorisme, bien qu'il soit très répandu dans le monde entier. J'aimerais souligner, en particulier, que le rapport du Secrétaire général ne mentionne le terrorisme que de façon marginale, alors qu'il aurait dû contenir une allusion ouverte et directe aux activités que le Secrétariat et l'Organisation des Nations Unies mènent dans ce domaine, afin que l'humanité puisse rester alerte à la signification du terrorisme et à la grave menace internationale qu'il représente. Il est clair que ce fléau existe et continuera d'exister. Ceux d'entre nous qui représentent des pays au sein de l'Organisation des Nations Unies avons l'obligation d'exiger de nous-mêmes et de la communauté internationale un plus gros effort dans la lutte contre ce fléau qui nécessite des outils et des moyens efficaces.

Il est en outre indéniable que, comme l'indique le rapport, l'Organisation des Nations Unies a accompli une tâche importante au cours de l'année écoulée dans des secteurs vitaux qui constituent les piliers même de son existence, tels que la paix et la sécurité. Diverses opérations de maintien de la paix ont été entreprises dans des États qui ont été gravement dévastés par des conflits internes, sur les plans politique, économique et social. Le rapport met également en relief le caractère exceptionnel de la fonction de médiation exercée par le Secrétaire général. À cet égard, nous estimons que l'Organisation des Nations Unies doit renforcer la coopération entre ses États Membres, ses institutions, les organisations régionales, les organisations non gouvernementales et la société civile. Elle doit également entretenir des rapports étroits avec les organismes régionaux et sous-régionaux en vue de la prévention des conflits et de la promotion de la stabilité politique.

L'Organisation des Nations Unies doit également réitérer la volonté des États Membres de défendre, respecter et promouvoir les droits de l'homme qui sont essentiels à l'édification d'un monde pacifique. Les États-Unis doivent aussi déployer des efforts considérables pour créer des mécanismes susceptibles

de réduire la consommation de drogues qui affecte gravement non seulement la santé publique des États consommateurs, mais aussi l'ordre public des États producteurs où le trafic illégal de drogues a des répercussions déstabilisantes et corruptrices.

Par ailleurs, comme vient de le constater le Conseil de sécurité sous la présidence de la Colombie, les États Membres doivent participer activement à la lutte contre la prolifération dangereuse, dans le monde entier, des armes légères qui met en péril la sécurité nationale des États Membres, ainsi que la sécurité internationale. Il est essentiel de réaliser davantage de progrès dans ce domaine car la prolifération et le trafic illégal de ces armes attisent la flamme des conflits internes. La Colombie réaffirme sa détermination à oeuvrer dans ce sens et encouragera le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects que notre pays a présidée en juillet dernier.

Le Gouvernement colombien partage la préoccupation exprimée par le Secrétaire général quant à la nécessité de trouver sans tarder une solution au conflit interne dans notre pays. C'est la raison pour laquelle notre gouvernement demeure résolu à trouver une solution pacifique à ce conflit. L'année dernière, des progrès considérables ont été accomplis à cette fin, avec le soutien de la communauté internationale, des organisations non gouvernementales et de la société civile et avec l'aide du Conseiller spécial du Secrétaire général. Le Gouvernement de Colombie a soutenu catégoriquement et sans équivoque un dialogue direct avec les groupes rebelles. Il a encouragé des pourparlers en vue de la signature d'un accord de paix, sur la base du respect du droit international humanitaire et de la défense et de la promotion des droits de l'homme. Mon gouvernement a déployé d'importants efforts pour réduire les violations des droits de l'homme, conformément aux normes du droit international humanitaire, aux conventions et aux traités internationaux ainsi qu'aux dispositions de la Charte des Nations Unies. La Colombie espère obtenir le soutien du Haut Commissariat aux droits de l'homme dans les efforts qu'elle déploie pour atteindre cet objectif. Nous avons également adopté une politique claire et énergique contre la production et le trafic des drogues illicites, détruisant les cultures de drogue et traduisant en justice ceux qui sont impliqués dans ce commerce illicite. Nos efforts, néanmoins, nécessitent une solidarité accrue et un engagement plus

prononcé de la communauté internationale si nous voulons réussir et accomplir des progrès dans le processus de paix actuel.

Comme l'a reconnu le Secrétaire général dans son rapport, un des plus grands défis qui se posent à l'Organisation des Nations Unies est de faire de la mondialisation un phénomène qui n'exclue personne et qui soit équitable. Il est indéniable que si la communauté internationale veut atteindre ses objectifs en matière de développement et d'élimination de la pauvreté, tels qu'ils ont été énoncés dans la Déclaration du Millénaire, elle devra accélérer le développement économique dans les pays en développement qui ont connu un grand accroissement démographique, un développement économique et social insuffisant et des conflits internes.

Nous devons favoriser l'adoption de politiques économiques, sociales et financières appropriées, qui soient fondées sur la coopération et la solidarité. Nous devons renforcer le soutien aux institutions tant sur le plan national qu'international et promouvoir des mécanismes internationaux qui nous permettent d'adopter des mesures particulières pour encourager les activités liées au développement dans ces pays, comme le renforcement des politiques agricoles, l'assistance aux cultures de substitution, la fourniture d'une aide alimentaire, l'octroi d'une assistance technique en vue de faciliter la réinsertion des personnes déplacées et le relèvement, par des initiatives économiques, sociales et politiques, des communautés affectées par les crises.

Il est indéniable que ces objectifs sociaux, qui représentent un élément essentiel des efforts humanitaires, influent tous sur l'éradication de la pauvreté. Par le biais de ses activités opérationnelles, l'Organisation des Nations Unies doit poursuivre ses activités de chef de file pour améliorer l'accès aux services sociaux et aux soins de santé de base. Elle doit

également encourager l'égalité entre les sexes et l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Elle doit aussi garantir le respect des droits de l'homme, faciliter la bonne gestion des affaires publiques et promouvoir l'accès aux technologies de l'information et de la communication. Les États doivent coopérer de manière plus étroite afin d'assurer l'efficacité des activités humanitaires de l'ONU.

Je me dois également d'appeler l'attention sur une autre question qui n'a pas été soulevée dans le rapport du Secrétaire général : la situation financière de l'Organisation. Un progrès remarquable a été réalisé l'an dernier avec la négociation relative au barème des quotes-parts qui impose de plus grandes obligations financières et de plus grandes responsabilités à l'ensemble des États Membres. Une nouvelle répartition des quotes-parts a été faite pour le budget ordinaire et un barème a été établi pour le budget des opérations de maintien de la paix, ce qui n'existait pas auparavant. L'établissement de ces barèmes a été indéniablement un grand événement qui nécessitera la formulation de certaines directives concernant la conduite que nous devons adopter pour asseoir notre Organisation sur des bases économiques et financières plus solides.

Je voudrais terminer en affirmant que l'Organisation des Nations Unies doit poursuivre ses efforts pour construire un monde où règnent l'ordre, la justice et le respect du droit international par les États. J'estime également que l'Organisation des Nations Unies, par le truchement du Secrétaire général, doit poursuivre ses activités visant à combler le fossé qui existe entre les normes relatives aux droits de l'homme et leur mise en oeuvre et qu'elle doit promouvoir l'adoption de mesures nécessaires pour assurer la ratification des traités fondamentaux de l'Organisation portant sur les droits de l'homme.

*La séance est levée à 18 h 15.*